

40^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du CFCTNL



PARC DES EXPOSITIONS DE CÉRILLY (03350)

16 MARS 2023

Sous le patronage de la Société Centrale Canine
(Reconnue d'Utilité Publique, Fédération Nationale
agrée par le Ministère de l'Agriculture)
et de l'Association Canine du Bourbonnais

Avec un remerciement particulier à l'équipe de Cédia
pour sa réactivité et son professionnalisme.

BEEF CUT

NOTRE MARQUE

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons notre marque Beef Cut. Nos croquettes seront disponibles sur notre site en ligne au plus tard fin avril. Notre gamme sélectionnée rendra vos chiens heureux !

Gamme de croquettes, friandises fonctionnelles et éducatives, viande fraîche et sélectionnée, sans sous-produits animaux, réellement adaptés à nos chiens... Avec un minimum de 60 % de viande fraîche. Nous espérons que vous serez nombreux à nous faire confiance et que vos terres neuves apprécieront Beef Cut dans leurs gamelles !

Qualité et fraîcheur garantie !
Livraison en 48h-72h

Beef Cut

ALIMENTATION



"Ensemble vers une alimentation saine ..."

TARIF PROFESSIONNEL SUR DEMANDE

WWW.BEEFCUT.COM

Galie Photographie



@GALIEPHOTOGRAPHIE



LE DÉTAIL EST UNIQUE ...

Photographe spécialisée dans les arts vivants et les portraits depuis plus de 10 ans.

Amoureuse des animaux en général et du Terre-neuve depuis mon enfance.

C'est avec plaisir que je dévoue ma passion de la photographie, à la passion pour le Terre-neuve..

Un portrait avec votre compagnon vous sera gracieusement offert sur le stand photo du club organisé par le CCTNL et en partenariat avec la société BEEF CUT.

Vous pourrez retrouver vos photos sur mon site internet, dans la rubrique galerie privée.

GALIE PHOTOGRAPHIE

GALIE.PHOTOGRAPHIE@GMAIL.COM

WWW.GALIEPHOTOGRAPHIE.COM

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER

40^e EXPOSITION NATIONALE
D'ELEVAGE

CÉRILLY

Dimanche 16 Avril 2023

*Sous le patronage de la
Société Centrale Canine*

*(Reconnue d'Utilité Publique,
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture)*

et de l'Association Canine du Bourbonnais



Juges :

Mme Delaunay : Mâles Terre Neuve et Landseer + Femelles Baby Puppy deux races

TN : Baby M et F, puppy M et F, jeune, intermédiaire, ouverte, travail,
CACs, champion, vétérân

Landseer : jeune, intermédiaire, ouverte, travail, CACS, champion, vétérân

Mme Utke Ramsing : Femelles Landseer et Terre Neuve sauf Baby et Puppy

Landseer : jeune, intermédiaire, ouverte, travail, CACS, champion, vétérân

TN : jeune, intermédiaire, ouverte, travail, CACS, champion, vétérân

Assesseurs :

Mme Géraldine Lavergne et M. Sébastien Jacops avec Mme Delaunay

M. Boris Cavillac avec Mme Ramsing



Comme l'année dernière, mais au printemps cette fois-ci nous nous retrouvons au **Parc des Expositions de Cérilly (03)** pour fêter, cette fois-ci,

la **40ème exposition nationale d'élevage du CFCTNL**.

La tenue d'ateliers (initiation au trait, conseils de toilettage, conseils pour le "handling", présentation du secourisme canin, présentation de disciplines de pistage et recherche de personnes, boutiques pour le travail du poil de chien, présentation d'objets évoquant nos races...) vous a intéressé en 2022. C'est pourquoi nous avons reconduit ce programme en y apportant des améliorations.

Un **apéritif buffet dînatoire offert par le CFCTNL** a clôturé cette veille d'exposition.

Notre jury cette année, encore exclusivement féminin mais franco-danois cette fois-ci, est composé d'éleveuses connaissant bien nos races.

Merci à Madame **Michèle UTKE RAMSING** et à Madame **Marie-Pierre DELAUNAY** d'avoir accepté notre invitation. Leur évaluation des sujets que vous acceptez de leur présenter sera faite dans le respect des standards. Merci par avance pour votre sportivité car nos races méritent la convivialité et la bienveillance.

Nous remercions nos juges qui acceptent de participer à la formation des **assesseurs**, Madame Géraldine Lavergne et Messieurs Cavillac et Jacops. Merci également à nos secrétaires et commissaires de ring qui vont faciliter l'organisation des jugements.

Nous voulons remercier les divers sponsors, SAS Codico Bab'in, Agria, "Nourrir comme la Nature", Natural Breed. Merci à Julien Poyo d'Aromterrapet, Laura Moreau, Jonan Schibeny, Laurence Roère pour leurs cadeaux ainsi qu'à Stéphanie Engrand qui offre le trophée Meilleur Espoir 2023 de la NE et Peggy Sauvignat pour le trophée du meilleur landseer.

Vous avez été presque aussi nombreux que l'année dernière à répondre à notre invitation.

Le Comité souhaite que vous passiez une bonne journée et que, même si n'obtenez pas les suprêmes récompenses, vous repartiez convaincus que nous avons voulu un événement festif dans le respect de nos belles races.

Merci à vous sans quoi rien ne pourrait se faire.

La Présidente pour le comité.



RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL (BEA)



Le BEA est devenu une préoccupation incontournable pour tous nos rassemblements et épreuves de travail et ce, à juste titre.

La personne désignée sur notre Nationale d'élevage 2023 est Annie Pouvesle.

Respect des règles essentielles du B.E.A. :

- pas de colliers étrangleurs sans retenue,
- pas de colliers à pointe,
- pas de colliers électriques,
- pas de potences,
- pas de présentation des chiens avec une laisse très tendue qui empêche le chien de marcher librement,
- pas de station trop prolongée sur une table de toilettage,
- pas de cages trop petites pour un chien,
- pas de chiens abandonnés pendant une longue durée par l'exposant,
- pas de chiens sans boisson (pas toujours indiqué de laisser une gamelle d'eau dans la cage),
- pas de chiens laissés dans les voitures ou dans les fourgons...

La responsable B.E.A. pourra intervenir auprès du propriétaire du chien concerné, ou fera un appel micro pour que ce propriétaire intervienne dans les meilleurs délais.

Si rien ne se passe, il sera fait appel aux forces de police. La personne qui refuserait d'obtempérer pourra se faire exclure de la manifestation pour ensuite être convoquée en conseil de discipline par le club organisateur et l'association canine territoriale.

Assurance pour Animaux

Partenaire du Club

**Bénéficiez d'avantages exclusifs
grâce à l'Agria Breeders Club**

Gratuit et sans engagement

Ça m'intéresse !

www.agriabreedersclub.fr/chien/contact

Délégations Régionales

DÉLÉGUÉS	ADRESSE	TELEPHONE	EMAIL
Mme Detender Claire 18 36 37 41 45	La Gitourie 37320-ESVRES SUR INDRE	02 47 65 79 22	c.detender@orange.fr
Mme Linque Anne 14/27/28/76	6 Rue du bout de la Ville 14480 BANVILLE	02.31.97.87.20	joyeuxdecourseulles@orange.fr
Mme Segonds Nicole 56	10 rue duVerger BERRIC 56230	06 15 40 84 30	moustero@wanadoo.fr
M Brossaud Dimitri 22/29/35/44/49/53/72/85	2 saint joseph 44440-JOUÉ SUR ERDRE	09 81 93 49 05	lacrepe44@hotmail.fr
Mme Saric Isabelle 77/60	9 bis Avenue de Sully 77500-CHELLES - FR	06 65 51 29 92	isabelle.saric@gmail.com
M. Schibeny Jonan 21 25 39 52 57 67 68 70 88 90 Luxembourg	26 rue de l'Eglise 90200-LEPUIX GY -	06 29 99 00 97	jonan.schibeny@wanadoo.fr
M Beghin Réjane 70 en renfort de J Schibeny	55 Rue du Rapis 70290-PLANCHER BAS	03 84 22 59 10	famille.beghin.vincent@gmail.com
M Desroches Philippe 01/38/42/69/71/73/74	19 Route de Berardier 38200-JARDIN	04 74 53 43 59	tnoceansdesreves@free.fr
M Marcoux Gérald 01/38/42/69/71/73/74	Route des Coccinelles 69770-MONTROTTIER	04 74 70 22 51	marcouxgerald1966@gmail.com
Mme Guérini Nathalie 07 13 2A 2B 26 30 34 48 84	180 route de Sausset 13500 St Julien des Martigues	06 15 35 86 53	nathalieguerini113@gmail.com
Mme Montmain Christine 06 83 Monaco	Le collet - Infoirous 83136 FORCALQUEIRET	04 94 86 67 14	christine.montmain@yahoo.fr
Mme Sauvignat Peggy 12 24 46 47 81 82 86 87	254 route de la Tour Blanche 24650 CHANCELADE	06 09 04 83 31	sauvignat.peggy@orange.fr
Mme Cresson Tahon MC 16 17 32 33 40 64 79	48, Allée du Vieux Chêne 33125 LOUCHATS	05 55 88 72 96	baie.blanche66@orange.fr
Mme Musset Marinette 23	7 chemin de Peuroche 23300 LA SOUTERRAINE	05 55 63 15 17	mmarinette@orange.fr
Mme A.C. Boutevillain 02 59 60 62 80	68 rue Léon Gambetta 59320 Hallènes lez Haubourdin	09 54 59 27 64	callieodv@free.fr
Mme Didier Rolland L. 03/15/19/43/58/63/	Lieu Dit « Chez Dolas » 63290 PUY GUILLAUME	04 73 80 42 18 06 82 42 41 45	lcdmnewf@yahoo.fr
Mme Ruiz Karine 09 11 31 65 66	520 chemin du claret 65230-CIZOS	06 07 65 35 49	terredeneure@free.fr
Mme Godin Laurence 32	130 Rte des Pyrénées 32410 BEAUCAIRE/BAÏSE	06 61 45 86 00	bonavista41@gmail.com
Mme Violet Marina 50 61	27 Les Tourterelles 50470 TOLLEVAST	06 78 52 87 52	desempereursdelocean@gmail.com



Qui contacter ?

Adhésions, changement d'adresse	Jean Luc Lassalle	tresorier@cfctnl.org
Gestion dossiers lecture dysplasie et cœur	Alain Voiturier	alain.voiturier@gmail.com
Demandes de cotation	Patrick Bernaux	bernaux.patrick@wanadoo.fr
TAN et certificats génétiques santé	Peggy Sauvignat	sauvignat.peggy@orange.fr
Enregistrements résultats d'exposition	Nathalie Pardillos	domainedeflambeau@gmail.com
Challenge beauté - performance	Marina Violet	desempereursdelocean@gmail.com
Délégations régionales	Philippe Desroches	tnoceansdesreves@free.fr
Enregistrements résultats concours	J.Michel Hamer	jeanmichel.hamer@gmail.com
Relations informatiques avec la SCC Corrections sur le site (pedigrées/santé) Homologations titres de champion	Annie Pouvesle	contact@cfctnl.org
Reportages, photos (revue, publications internet)	Nathalie Pardillos	domainedeflambeau@gmail.com
Accès au site du club pour le webmaster	Annie Pouvesle	annie.pouvesle@gmail.com

Le Comité

Président			
Mme Annie Pouvesle	Les Cottats 89330 Verlin	Tel : 06 84 50 33 48	annie.pouvesle@gmail.com
1er Vice Président et secrétaire			
Peggy Sauvignat	254 route de la Tour Blanche 24650 Chancelade	Tel : 06 09 04 83 31	sauvignat.peggy@orange.fr
2ème Vice Président			
Laurence Godin	5 rue Neuve 41100 Pezou	Tel : 06 61 45 86 00	bonavista41@gmail.com
Trésorier			
Jean-Luc Lassalle	Lande de Truzeau 44240 La Chapelle/Erdre	Tel : 02.40.72.59.40	tresorier@cfctnl.org
Administrateurs			
Vincent Fouillet	16 Allée Auguste Brizeux 35500 VITRE	Tel : 07 70 28 87 55	lesterresdesevigne@hotmail.com
Dimitri Brossaud	2 St Joseph 44440 JOUE SUR ERDRE	Tel : 06 61 86 74 27	legendedejupiter@hotmail.fr
Jonan Schibeny	26 rue de l'Eglise 90200-LEPUIX GY	Tel : 06 29 99 00 97	jonan.schibeny@wanadoo.fr
Nathalie Guérini	181 Rte de Sausset 13500 Martigues	Tél : 06 15 35 86 53	nathalieguerini113@gmail.com
Nathy Pardillos Seguet	lieu dit le Riveau 86330 St Jean de Sauves	Tél ; 06 81 50 19 94	domainedeflambeau@gmail.com
Philippe Desroches	19 Route de Berardier 38200-JARDIN	Tel : 06 61 92 75 96	tnoceansdesreves@free.fr
Marina Violet	6 route de la Gaspaterie 50390 BESNEVILLE	Tel : 06 78 52 87 52	desempereursdelocean@gmail.com

RÈGLEMENT DE LA NATIONALE D'ÉLEVAGE

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE DU CFCTNL

1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à Cérilly (03) le dimanche 16 avril 2023.

2 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9h précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

3 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens sera libre.

4 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

5 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien à proximité du ring en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Des espaces spécifiques seront mis en place.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

6 : PRÉSENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

Les potences sont interdites dans les expositions.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC. Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles. **Un responsable du bien-être animal est nommé indiqué au catalogue et clairement identifié sur le terrain.**

7 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

8 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

a Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online) Pour les engagements en Groupe ou Classe

d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérain.

9 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

CLASSE INTERMÉDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE DE JEUNE (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VÉTÉRIN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, néz chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être néz chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Autre catégorie :

Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien ne figure au catalogue et ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

10 : RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CFCTNL adressé par voie postale à CEDIA en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

11 : CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

12 : REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
 - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
 - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
 - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
 - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
 - f) Les chiens estropiés, borgnes aveugles et les chiennes allaitantes.

13 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

14 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présentant en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

15 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à **trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation**. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

16 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

17 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

18 : PROPHYLAXIE DE LA RACE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

19 : AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

20 : DROIT À L'IMAGE. Les exposants acceptent que des photos et/ou vidéos soient faites pendant la manifestation. La publication des documents ne devra porter préjudice à l'association et aux exposants.

Par la Société Centrale Canine

Publié 25/08/2021 à 16:05 - Mis à jour le 25/08/2021 à 16:08

La Centrale Canine s'engage pour le Bien-être des chiens en rédigeant le Guide des Bonnes Pratiques en élevage canin. Il a pour objectif de recenser les actions à mettre en place pour s'assurer du bien-être de son (ou ses) chien(s).

Le bien-être est défini par 5 libertés fondamentales :

1. L'absence de soif, de faim ou de malnutrition
2. L'absence d'inconfort physique
3. L'absence de douleur, de blessure, de maladie
4. L'absence de peur, de stress, de détresse (aspect psychologique)
5. L'expression des comportements normaux, par exemple : la possibilité de creuser, courir, interagir avec ses congénères, explorer, ...

Il est indispensable de veiller au respect de ces 5 libertés pour que nos chiens puissent être toujours dans un état de bien-être optimal !



Assurance pour Animaux



Partenaire du Club

**Bénéficiez d'avantages exclusifs
grâce à l'Agria Breeders Club**

Gratuit et sans engagement

Ça m'intéresse !

www.agriabreedersclub.fr/chien/contact

PROGRAMME

40ème Exposition Nationale d'Élevage Terre Neuve et Landseer 16/04/23

Assesseurs : Madame Géraldine Lavergne, M. Sébastien Jacops (MP Delaunay)
M. Boris Cavillac.(M Utke Ramsing)

7h	Ouverture du Parc des Expositions
8h	Accueil des exposants , café, brioche Remise des catalogues et cadeaux de bienvenue Contrôle vétérinaire
9h	Présentation du jury et début des jugements
<p>Mme Delaunay : Mâles Terre Neuve et Landseer + Femelles Baby Puppy deux races TN : Baby M et F, puppy M et F, jeune, intermédiaire, ouverte, travail, CACS, champion, vétérân Landseer : jeune, intermédiaire, ouverte, travail, CACS, champion, vétérân</p>	
<p>Mme Utke Ramsing : Femelles Landseer et Terre Neuve sauf Baby et Puppy Landseer : jeune, intermédiaire, ouverte, travail, CACS, champion, vétérân TN : jeune, intermédiaire, ouverte, travail, CACS, champion, vétérân</p>	
<p>L'attribution des classes aux juges peut être modifiée en fonction du nombre d'inscrits</p>	
<p>Pause déjeuner en fonction de l'avancement des jugements (vers 13h) Le CFCTNL est heureux d'offrir le verre de l'amitié à tous ceux qui, par leur présence à cette manifestation, montrent leur attachement à la promotion des Landseer et des Terre Neuve.</p>	
<p>15H Ring d'honneur Junior handling (6/11 ans /12/17 ans) Récompenses offertes par J.Schibeny</p>	
Marie Pierre DELAUNAY	Meilleurs Baby, Puppy et Espoirs terre neuve et landseer
Michèle RAMSING	BOB et BOS landseer meilleur jeune, vétérân, travail, champion landseer
Marie Pierre DELAUNAY	BOB et BOS Terre Neuve meilleur jeune, vétérân, travail, champion
Michèle RAMSING et Marie Pierre DELAUNAY	Meilleur lots d'affixe TN et landseer Meilleurs lots reproducteur TN et landseer
Michèle RAMSING et Marie Pierre DELAUNAY	Meilleur TN Blanc et Noir Meilleur TN Marron
<p>Remise du trophée "Marie Claire Engrand " au meilleur Terre Neuve de l'exposition. Remise des trophées Meilleur blanc et noir et meilleur marron terre neuve Remise d'un trophée au meilleur espoir Terre Neuve offert par Stéphanie Engrand Remise trophée meilleur Landseer.</p>	

Les bonnes volontés seront bienvenues pour la remise en état des lieux après l'exposition.

Quelques précisions pour le bon déroulement de la journée : Toilettage et propreté du site :

l'usage des pulseurs ne sera possible qu'à l'extérieur du hall, dans les espaces prévus pour cela.

- Deux espaces seront accessibles dimanche sans réservation, pour un toilettage ponctuel, sans installation de cage.
- Les exposants ou groupes d'exposants ayant engagés plusieurs chiens peuvent réserver auprès de la Présidente et par mail, un espace avec électricité, **utilisable seulement à partir de 7h dimanche matin.**
- Les participants aux ateliers samedi après-midi pourront installer leurs chiens sous les préaux qui ne seront pas utilisés par ces ateliers.
- Des cages pourront être installées dans le hall samedi entre 17h et 19h. Le Club ne sera pas responsable de ce matériel en l'absence de leur propriétaire.
- L'accès au parking ne sera pas possible entre 22h samedi et 7h dimanche.
- **Pas de véhicules stationnés près du bâtiment.**
- La propreté des lieux est de la responsabilité de chacun, que ce soit pour les poils ou pour les déjections canines.
- **Le passage du TAN** pour ceux qui se sont inscrits, se déroulera samedi après-midi, à partir de 14h30.

POINTS de NON CONFIRMATION

LANDSEER

Adoptés par la SCC le 20/08/2021 revus par rapport au standard FCI n°226 du 01/10/1997

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes : Mâles 72 - 80cm (tolérance de +/- 1 cm)
Femelles 67-72 cm (tolérance de +/- 1 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Stop absent ou trop abrupt
- Babines épaisses et pendantes de couleur autre que noire
- Museau manifestement pas égal à la profondeur du museau en amont du stop
- Queue déformée ou enroulée sur le dos.
- Présence d'ergots.
- Jarrets clos et angulations postérieures insuffisantes.
- Manque de palmure entre les doigts

ROBE :

- Yeux autres que brun à brun foncé en forme d'amande
- Oreille d'une autre couleur que noir
- Poil frisé
- Poil court
- Noir sur le poitrail, le ventre, le cou.
- Manteau uniformément noir sur le dos et la croupe
- Excès de blanc en tête autre que liste pas trop large et symétrique.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme.
- Conjonctive très visible.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.

POINTS de NON CONFIRMATION

CHIEN DE TERRE-NEUVE

Adoptés par la SCC le 20/08/2021 revus par rapport au standard FCI n°50 du 06/11/1996

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille s'éloignant excessivement de la moyenne du standard (71cm pour les mâles et 66cm pour les femelles) et nuisant au type de la race. Il n'y a pas de maximum mais la grande taille ne doit pas être au détriment de l'harmonie des formes, de la qualité générale et de la puissance de la construction ni de la beauté des allures.
- La maturité du Terre-Neuve étant très tardive, tous les points de non-confirmation qui relèvent du fait de la croissance entraîneront un ajournement plutôt qu'un refus. Toutefois, une attention particulière sera portée au manque de puissance en général.

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Grave défaut de construction nuisant à l'utilisation de l'animal.
- Oeil trop clair autre que bien enchâssé dans les orbites.

ROBE :

- Poil court et plat.
- Marque de toute autre couleur que le blanc sur un chien noir ou marron.
- Toute autre couleur que noir, ou blanc et noir, ou marron.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme supérieur ou inférieur, déviation de la mandibule.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.

Toutes les demandes d'homologation doivent être envoyées au Club de race.

Titre de Champion des Expositions Nationales

6 CACS dans des expositions nationales (CACS) (2 RCACS en spéciale = 1 CACS de spéciale)

Obtenus à partir du 1er Juillet 2015 sous trois juges différents

L'un des CACS doit être obtenu en « Spéciale »

Résultat complémentaire : Un Excellent classé 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} à la Nationale d'Élevage dans les classes jeune, intermédiaire, ouverte, travail, champion.

Identification ADN enregistrée à la SCC

Santé : mêmes exigences que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard.

Comportement : même exigence que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard (T.A.N.)

Pedigree complet (3 générations) comme pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard.

Les récompenses et examens doivent être obtenus dans un délai de 24 mois.

Ce titre permet l'engagement en classe champion dans toutes les expositions nationales, internationales en France ou à l'étranger.

Titre de Champion de France Vétéran

Un 1er Excellent en classe Vétéran à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France.

Identification ADN enregistrée à la SCC

Comportement : même exigence que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard (T.A.N.)

Il n'y a pas de délai pour l'obtention de ce titre.

Ce titre ne permet pas l'engagement en classe champion.

Titre de Champion de France Jeune

1er Excellent en Classe jeune à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France de la Société Centrale Canine à partir du 1er Juillet 2015

Identification ADN enregistrée à la SCC

Santé : mêmes exigences que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard.

Comportement : même exigence que pour le titre de Champion de France de Conformité au Standard (T.A.N.)

Il n'y a pas de délai pour l'obtention de ce titre. De ce fait, les résultats en santé, travail, comportement peuvent avoir été obtenus après l'âge légal de la classe jeune. (Classe jeune de 9 à 18 mois)

Ce titre ne permet pas l'engagement en classe champion.

Règles d'homologation du championnat national de conformité au standard pour le Terre Neuve et le Landseer applicables au 01/01/23)

Pour les associations de races organisant annuellement une Exposition Nationale d'Élevage (admettant deux Champions par an par sexe).

Ces expositions devront réunir un minimum de 50 sujets pour l'ensemble des races ou variétés dépendant du Club.

Pour l'obtention du titre de Champion National de Conformité au Standard, le chien devra cumuler :

- Soit le CACS de l'Exposition de Championnat, soit le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage accompagné, pour les chiens des 1er et 2ème groupes, d'un test d'aptitude naturelle (T.A.N) ou d'un brevet de travail obtenu en France. Dans le cas où le même chien obtiendrait ces deux CACS (et s'ils ne sont pas utilisés pour son homologation), la RCACS de la récompense obtenue en second serait transformée en CACS, sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions exigées ci-dessus.
- Un CACS dans une Exposition Internationale où est obligatoirement attribué le CACIB.
- Un CACS dans l'une des Expositions "Spéciales" de race organisées par le Club de race.

Ces deux derniers CACS devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans après l'Exposition de Championnat ou la Nationale d'Élevage. Tous les CACS obtenus avant sont valables pour l'homologation du titre.

Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Élevage et du Championnat de France SCC dans la même année mais qu'il n'a pas de « spéciale », le CACS de la Nationale d'Élevage aura valeur de « spéciale ».

Une RCACS obtenue lors d'une « spéciale » pourra être convertie en CACS si le chien qui a obtenu le CACS est déjà titulaire d'un CACS en « spéciale ».

Les trois CACS devront être obtenus sous trois juges différents dont au moins un juge français.

Les examens de santé :

- Radio des hanches lues par le vétérinaire agréé par le Club : dysplasie HD-A ou HD-B acceptées pour les 2 races
- Dysplasie des coudes ED-0, ED-SL ou ED-1 acceptées pour les 2 races
- Sténose aortique AS-0 Terre-Neuve uniquement
- Cystinurie CYST1-1.1, CYST1-1.2 ou CYST1-PL Terre-Neuve uniquement
- Myélopathie dégénérative DM1a-1.1 Landseer uniquement

et comportementaux (TAN) établis par le club de race en charge devront être passés dans le délai de 2 ans maximum après l'obtention du CAC de championnat.

Le pedigree complet est exigé pour l'homologation du titre de champion de France.

L'identification génétique (ADN) doit être enregistrée à la SCC.

ATTENTION : Depuis le 01/07/2005, la demande d'homologation du Championnat de France doit être adressée au club de race en charge au maximum 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclus et le titulaire de la RCACS ayant valeur de Championnat pourra postuler pour l'homologation du titre de Champion s'il remplit les conditions stipulées.

Règlement Championnat Expositions du Club

(mise à jour 10 septembre 2017 applicable au 1er janvier 2018)

Seuls les chiens des adhérents à jour de cotisation peuvent figurer sur le « Classement du CHAMPIONNAT EXPOSITIONS » et le « Classement du TOP ELEVAGE » du CFCTNL.

Si votre chien n'apparaît pas dans le championnat du CFCTNL et que vous êtes adhérent à jour de cotisation, VOUS devez aller mettre à jour votre "cheptel" dans votre espace membre (même si vous n'êtes pas éleveur).

Règlement Championnat expositions du Club

Le classement se fait à partir des résultats des chiens ayant obtenu la mention EXCELLENT (uniquement) dans les Expositions Françaises. Les points sont attribués dans les classes :

JEUNE – INTERMEDIAIRE – OUVERTE – TRAVAIL – CHAMPION - VETERAN. Le classement récompense les trois meilleurs chiens mâles et femelles d'une année civile, sous forme de médaille d'or, d'argent et de bronze.

Pour valider le Titre Champion Club de l'année, le ou les propriétaires du chien doivent être adhérents du CFCTNL. La radiographie de dépistage de la dysplasie des Hanches doit être lue officiellement et le résultat doit être A, B ou C (conforme aux lectures A, B ou C obligatoires pour homologuer le titre de champion de France de conformité au standard de la SCC). Si le vainqueur de la médaille d'or ne peut pas valider le titre, le chien classé médaille d'argent recevra le Titre de Champion Club de l'année.

Les expositions prises en compte sont celles transmises au Club et validées par le CFCTNL.

Le classement du Championnat des expositions est ouvert du 1er Janvier au 31 Décembre d'une année civile.

La remise des récompenses aux Champions Club se fait durant le "WEEK END du CFCTNL" ou lors de la Nationale d'élevage. sous réserves que le chien y participe et que son propriétaire soit toujours membre du club.

Règlement du classement club du « Top Élevage »

Dans le but de valoriser les éleveurs qui participent au championnat club, et d'encourager ces éleveurs à promouvoir auprès des propriétaires de leurs chiots la participation aux expositions régionales et nationales d'élevage (en particulier, mais de toutes les autres expositions aussi) des chiens issus de leur élevage, le comité du CFCTNL a décidé lors de sa réunion de 11 février 2017 de créer un classement des élevages pour chaque année. Ce classement récompense les trois meilleurs élevages d'une année civile, sous forme de médaille d'or, d'argent et de bronze.

La participation est automatique pour tous les éleveurs adhérents au CFCTNL à jour de cotisation pour l'année en cours et pour l'année de remise des résultats (année suivante), ayant un minimum de 3 sujets de son affixe (dont il est ou non propriétaire) classés en individuel dans le classement du championnat du club. Le classement se fait à partir du comptage des points du classement championnat club de tous les chiens (mâles et femelles confondus) portant le même affixe. La somme des points est ensuite divisée par 5.

[Les Babies et Puppies seront classés dans les expositions du club \(RE et NE\) et se verront attribués des points sur la base de la grille des chiens adultes.](#)

Le décompte des points est réalisé en janvier de l'année suivante pour désigner les trois élevages Médaille d'or, d'argent et de bronze, qui seront prévenus par courrier. La première édition sera remise en 2018, grâce aux pointages réalisés en 2017. La remise des récompenses aux Tops Elevages se fera durant le "WEEK END du CFCTNL" ou lors de la Nationale d'élevage, sous réserves que les éleveurs y participent et soient toujours membres du club.

POINTAGES VALIDES SEPTEMBRE 2017 POUR MISE EN APPLICATION AU 1ER JANVIER 2018

Points championnat club	dans les classes jeune, intermédiaire, ouverte, travail, champion, vétéran													
	BOB	BOS	CACIB	RCACIB	CAC	RCAC	1	2	3	4	5	6	NC	
Nationale d'élevage	50	45			41	37	32	31	30	29	28	27	7	
Régionale d'élevage	34	30					20	18	14	12			3	
Régionale / 2j	17	15					10	9	7	6			2	
Championnat de France	26	25	23	20	18	15	13	12	11	10			2	
Spéciale de Race	20	19	18	16	13	11	9	8	7	6				
CACIB	14	13	12	11	10	7	5	4	3	2				
CAC	10	9			8	6	4	3	2	1				
Points Top élevage														
Pour classes baby puppy. Ils se rajoutent aux points individuels des adultes														
Qualificatif Très Prometteur obligatoire pour Baby Puppy	BIS vétérans	BIS adulte	BOG adulte	BIS jeune baby puppy	BOG jeune baby puppy	Meilleur. Puppy Meilleur. Baby								Non Classé
Nationale d'élevage		60		Meilleur ESPoir	35	26		24	22	20	18	10		
Régionale d'élevage		50		Meilleur ESPoir	25	20		18	16	14	12	5		
Régionale / 2j		25		Meilleur ESPoir	20	15		13	11	9	7	5		
Championnat de France	28	45	40	23	20	18		13						
Spéciale de Race	23	40	35	18	15	13		9						
CACIB	18	35	30	14	11	9		7						
CAC	13	30	25	13	10	8		6						
5 pour tous les Très Prometteur Non Classés														

EPREUVES DU TAN

(Test d'Aptitude Naturelles, à partir de 10 mois)
Applicable au 1er janvier 2022(Comité du 2 décembre)

Test de caractère (noté sur 10)

On jugera de la stabilité du caractère, de l'émotivité, de la sociabilité du chien et de sa maniabilité par le conducteur. Le testeur est seul juge pour apprécier ce test.

L'épreuve débute par une présentation du chien, conducteur et testeur se faisant face, ils se serrent la main, puis le testeur vérifiera le numéro d'identification du chien.

Cinq de ces tests sont tirés au sort par le testeur ou un des concurrents au début de la session. Les exercices seront les mêmes pour tous les chiens inscrits à une même session, et notés sur 2

- 1/ Le conducteur, chien à main gauche, et un autre propriétaire, chien à main gauche, se font face, ils se serrent la main et se quittent.
- 2/ Le testeur manipule le chien (examen dents et queue, examen des testicules pour un mâle).
- 3/Tandis qu'une gamelle est présentée au chien, le conducteur ou le testeur manipule les croquettes.
- 4/Le conducteur ou le testeur met au chien une muselière. En cas d'absence de muselière, pose d'une de fortune à l'aide d'une cravate.
- 5/Réaction du chien à un bruit ou une nuisance sonore de la vie de tous les jours (matérialisé à l'examen par coups de trompette, bruits de casseroles ou poubelles métalliques, gravillons dans une bouteille plastique).
- 6/Réaction à un objet rencontré dans la vie de tous les jours (matérialisé à l'examen par le port d'un chapeau, casquette, parapluie).
- 7/Réaction à un obstacle rencontré dans la vie de tous les jours (matérialisé à l'examen par des pneus au sol, plaques métalliques, bâches plastiques...).
- 8/Le conducteur et son chien à main gauche, doivent passer à travers un groupe de 6 personnes inconnues au minimum, formant une haie.

La surprise du chien voire sa peur, pour le chien qui « découvre », est tout à fait NORMALE, notamment pour l'épreuve 5. Cependant, à la « première surprise » doit succéder rapidement chez le chien équilibré, un retour au calme. Le « pipi de peur » ou « l'agressivité de peur » qui dénotent une mauvaise sociabilité du chien seront systématiquement sanctionnés par la note 0. Le manque de sociabilité générale du chien, voire son agressivité vis-à-vis de ses congénères ou de l'homme caractérisée par des grognements, babines retroussées ou encore l'absence de laisse détendue de la part du maître, même après sollicitation du testeur sera pénalisée par la note 0.

Test d'allures (noté sur 10)

On jugera la condition physique du chien. Le conducteur du chien pourra faire appel à une tierce personne, pour faire apprécier les qualités du chien dans des conditions optimales. Le testeur est seul juge pour apprécier ce test.

Pas et trot sur 10 mètres aller et retour chacun, avec ensuite un départ au galop avec quelques foulées de galop obligatoires.

Le testeur appréciera l'aisance dans les allures et la condition physique du chien (ex : boiterie, chien trop gras ou trop maigre).

Toute boiterie, le refus de « course libre » (ex : cas du rappel du chien par son maître) de la part du chien, la fatigue excessive du chien caractérisée à la fin de l'exercice par un souffle rauque et la langue cyanosée, ou encore le refus de prendre le galop, seront pénalisés par la note 0.

Test à l'eau (au choix avec le test de trait)

(noté sur 10)

On vérifiera l'attirance du chien pour l'eau. Le testeur est seul juge pour apprécier ce test.

Le chien est tenu par un commissaire de plage sur la berge, à l'intérieur d'une « zone de départ » matérialisée par 4 cônes. Le commissaire de plage lâchera le chien seulement sur ordre du maître quand ce dernier estimera vouloir commencer l'exercice.

Le chien doit montrer, de manière volontaire et sans artifices (collier, harnais), son attirance pour l'élément liquide.

Le standard indique « chien d'eau », c'est pourquoi ce test ne doit démontrer que l'attirance du chien pour l'eau. Il n'est évidemment pas possible, à l'âge où l'on demande cette épreuve, de discerner l'inné de l'acquis, cependant, il est impératif de respecter au cours de cet exercice, le principe de liberté d'action du chien. La « motivation », quelle qu'elle soit, est admise dans tous les cas. Par conséquent l'ACTION FORCEE (chien tiré par une laisse ou une corde, chien poussé ou porté dans l'eau, menaces, brutalités) sera pénalisée par la note 0.

Attention, seul le testeur pourra apprécier ou non l'attirance du chien pour l'eau.

Un délai de 5 minutes maximum sera accordé pour l'entrée volontaire du chien dans l'eau. Au-delà de ce délai le testeur considérera l'échec à ce test.

Test de trait (au choix avec le test à l'eau)

(noté sur 10)

On vérifiera le comportement du chien lors de l'attelage. Un délai d'acclimatation au port du harnais et à la charrette de 5 minutes est accordé pour cette épreuve. Au-delà le testeur considérera l'échec à ce test.

Effectuer 10 mètres aller et 10 mètres retour, attelé à une charrette.

Le testeur appréciera la réaction du chien tant au moment de l'attelage que pendant son trajet, ainsi que son aisance à évoluer. Toutes réactions du chien telles que colère, peur ou agressivité seront pénalisées par la note 0.

Dispense

Les chiens ayant obtenus le 1^{er} degré lors d'une épreuve d'utilisation, seront dispensés du test à l'eau sur présentation du carnet de travail annoté.

Résultats

Chaque test est noté sur 10, le TAN sera obtenu lorsque le chien aura obtenu au minimum 22 points sur 30. Un diplôme vous sera alors remis en main propre ou envoyé par courrier.

Echec

Un chien reconnu inapte (ayant totalisé moins de 22 points ou ayant échoué à l'une des 3 épreuves) pourra se représenter une autre fois gratuitement, lors d'un nouvel examen de TAN.

Condition d'âge

L'âge requis pour passer les épreuves de TAN est de 10 mois, sans maximum d'âge.

Important

Les chiens ayant échoué à une des 3 épreuves du TAN devront le repasser entièrement.

Règlement du Test d'Aptitudes Naturelles pour le Landseer et le Terre-Neuve

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'inscription au TAN se fait auprès de l'organisateur des régionales d'Élevage et de la Nationale d'Élevage. **Fournir une copie du certificat de naissance ou du pedigree** (et le cas échéant du carnet de travail attestant de l'obtention du 1^{er} degré) lors de votre demande d'inscription. Les fiches de passage du TAN seront disponibles sur place auprès de l'organisateur. En cas de réussite, un diplôme est remis le jour même ou envoyé par courrier.

- *L'examen du TAN peut se passer par sessions. Les épreuves de caractère, allure et de trait auront lieu lors des Régionales d'Élevage organisées par le CFCTNL ou de la Nationale d'Élevage du Club. L'épreuve à l'eau peut se passer lors du passage de degrés organisé par le CFCTNL ou lors de la Nationale et des Régionales d'Élevage du Club quand elles se déroulent près d'un plan d'eau.*
- *Les épreuves du TAN sont évaluées par des testeurs habilités par le CFCTNL : membres du comité et personnes dûment désignées par le Comité au sein du club de race, en considération de leurs compétences particulières (éducateur canin, conducteur de haut niveau, etc.).*
- *Trois types d'épreuves sont imposés aux chiens, évalués par au moins deux testeurs différents : test de caractère, test d'allures et d'endurance et test à l'eau ou trait selon les possibilités.*
- *L'inscription au TAN doit être faite par le propriétaire. Le conducteur a l'entière responsabilité du chien pendant l'épreuve.*
- *Aucun remboursement ne pourra être fait sans présentation d'un justificatif. La demande sera présentée au Comité en charge de décision.*
- *La transmission de l'ensemble des feuilles de passage du TAN sera faite par l'organisateur de la session au responsable TAN auprès du club, au maximum 15 jours après celle-ci.*
- *L'enregistrement du résultat positif sera fait sur la fiche du chien dans la data base et sera transmis à la SCC suivant les règles imposées par celle-ci, pour inscription sur le pedigree.*
- *Tout litige ou réclamation concernant un TAN sera soumis au Comité du CFCTNL, lequel statuera.*

(Mise à jour en octobre 2021 et applicable au 1er janvier 2022)

Liste du matériel à prévoir :

Règlement du TAN visible par tous.

Fiches individuelles pré remplies (à demander auprès du responsable TAN 8 à 10 jours avant la manifestation).

Lecteur de puce électronique

Matériel pour tirage au sort des épreuves

Gamelle avec croquettes

Muselière ou lien /laisse souple

Trompette, sifflet, objets métalliques, bouteille plastique, etc....

Parapluie, casquette, chapeau

Bâche plastique, pneu ou plaque métallique

Charrette pour attelage et /ou plan d'eau disponible à proximité

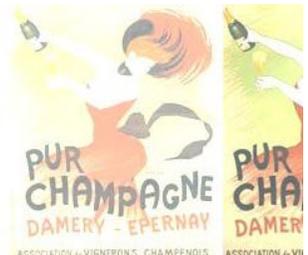
Club Français du Chien de Terre Neuve et du Landseer

Association loi de 1901 – n° d'enregistrement D00315087396 – APE 9499Z

Siège social : Présidente Madame Annie Pouvesle Lieu dit Les Cottats 89330 VERLIN

Site internet : cfcfnl.org - adresse mail : contact@cfcfnl.org

Champagne RIGOT CAILLEZ



27 rue Pierre CURIE
51480 DAMERY
(03) 26 58 46 66

PALMARÈS championnat expositions du club 2022

Les récompenses seront remises aux éleveurs membres du club et présents la veille de la NE à Cérilly le 15 avril 2023

Terre Neuve Mâle			
Médaille OR Champion CLUB 2022	Sophie Delacroix	Oukaya Forever Russel Crowe	492
Médaille ARGENT	MC Cresson Tahon	Easy Rider Place On Earth	226
Médaille BRONZE	Jonan Schibeny	Oki Doki des Oursons du Vent	199
Landseer Mâle			
Médaille OR Champion CLUB 2022	Maupetit M-laure	Cooper	268
Médaille ARGENT	Sauvignat Peggy	Rokfor izUnikalnoy Kollektsh	195
Médaille BRONZE	Christine Montmain	Secret Garden Des Pandas Des Terres Rouges	107
Terre Neuve Femelle			
Médaille OR Champion CLUB 2022	Sophie Delacroix	Oukaya Forever Roulette Russe	236
Médaille ARGENT	F et C Chuche	Saphyr 007 Bond Girl De La Grande Casse	187
Médaille BRONZE	Jean Paul Roussel	Mermaid's Pride Rescue Girl	157
Landseer Femelle			
Médaille OR Champion CLUB 2022	M Laure Maupetit	Perle Du Domaine Du Boutlande	196
Médaille ARGENT	Sauvignat Peggy	Swing Du Domaine Des Pins D'aurecanie	127
Médaille BRONZE	Sauvignat Peggy	Savanna Du Domaine Des Pins D'aurecanie	115

Classement « TOP ELEVAGE » 2022 du CFCTNL

Les récompenses seront remises aux éleveurs membres du club et présents la veille de la NE à Cérilly le 15 avril 2023

Terre Neuve			
Top élevage en OR 2022	S Delacroix	OUKAYA FOREVER	1595
Top élevage Argent 2022	MChristine Vernet	TERRE DES OURS	604
Top élevage Bronze 2022	Sandrine Brasme	OURSONS DU VENT	388
Landseer			
Top élevage en OR 2022	Sauvignat Peggy	DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE	605
Top élevage Argent 2022	ML Maupetit	DU DOMAINE DE BOUTLANDE	345

Challenge Beauté- Performance (2022)

Ce trophée récompense le meilleur chien de chaque race d'une année civile, qui aura obtenu de bons résultats dans 3 réunions de beauté et dans 3 épreuves parmi le travail à l'eau, l'attelage, l'obéissance ou la recherche utilitaire.

TERRE NEUVE
1er PÉPITE DU DOMAINE DE TAENNCHEL à Jocelyne Hamer avec 39,16 points
2ème LUKE SKYWALKER DU PAQUIS DES HAUTS DE FÉES à Françoise Chuche avec 32,50 points
3ème OURSINE O'CANAPÉDU DOMAINE DE TAENNCHEL à Jean Michel Hamer avec 25,83 points.
4ème ROMY DES EMPEREURS DE L'Océan à Isabelle Boulay avec 24,16 points.
LANDSEER
1er Rhapsodie du Domaine des Pins d'Aurécane à Geffroy Philippe avec 41,66 points

Le Comité du CFCTNL a jugé utile de définir des conseils d'élevage. Ces conseils sont des informations générales qui permettent de sensibiliser, d'informer, d'orienter et d'aider les éleveurs dans leur travail de sélection. Ces conseils s'adressent à tout éleveur des races Terre Neuve et Landseer titulaire d'un affixe.

En préambule, nous rappellerons que tout éleveur, en devenant titulaire d'un affixe, s'est engagé auprès de la SCC :

« L'affixe, qui peut être assimilé à la raison sociale de l'élevage, en assure, en quelque sorte la traçabilité ainsi que la signature. C'est la preuve de son engagement, sa profession de foi. Cela implique que l'éleveur s'engage à n'élever que des chiens inscrits au Livre des Origines (L.O.F. pour les français), dans le respect de l'éthique et des règles professionnelles. L'éleveur suit de ce fait les directives des associations spécialisées de races pour la ou les races qu'il a en charge. L'éleveur s'engage ainsi à tout mettre en œuvre pour proposer aux futurs maîtres des compagnons dignes de ce nom. » (Source : <https://www.centrale-canine.fr/articles/laffixe>).

Ces conseils sont les suivants :

1. L'éleveur ne doit pas laisser un chiot quitter l'élevage avant l'âge de 8 semaines révolues (loi du 06/01/99 + arrêté ministériel du 7 juillet 2016 modifiant celui du 3 avril 2014) Toutefois, le Club préconise le départ de l'élevage au plus tôt dans la 10ème semaine.

2. L'éleveur s'engage à ne produire que des chiots de couleurs reconnues par le standard en vigueur. L'éleveur restera vigilant quant aux mariages de couleurs ou de récessivités de couleurs différentes, plusieurs laboratoires proposant des tests d'identification de couleur.

Il est fortement recommandé de ne pas marier des Terre-Neuve blanc et noir entre eux systématiquement à chaque génération. Il en va de même pour les Terre-Neuve marron. La reproduction régulière avec un sujet de couleur noire est fortement conseillée.

3. Il est demandé de faire procéder à l'identification génétique des reproducteurs (ADN des reproducteurs).

4. Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, ainsi qu'aux propriétaires d'étalons :

- de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien stade C ne pourra reproduire qu'avec un chien stade A ou B. Au delà du stade C, la reproduction est à proscrire.

- de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie du coude. Un chien stade 2 ou 3 ne pourra reproduire qu'avec un chien stade 0 ou SL. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008 ;

- de faire effectuer sur leurs reproducteurs (TN) un contrôle cardiaque par écho-doppler. Un chien atteint de sténose légère (stade 1) pourra reproduire avec un stade 0 à condition de faire dépister les sujets produits par écho-doppler. Au-delà de ce stade, la reproduction est à proscrire. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008. Depuis le 1er juin 2010, les examens doivent obligatoirement être lus par le lecteur officiel ; les résultats antérieurs par écho-doppler doivent répondre aux exigences d'âge (15 mois) et indiquer que le chien est indemne de sténose aortique.

- de faire dépister leurs reproducteurs (TN et LDS) pour la cystinurie. Un chien "porteur sain" ou "non testé" ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN . Un chien malade ne reproduira pas.

- de faire dépister leurs reproducteurs (LDS) pour la Myélopathie dégénérative par test génétique. Un chien "porteur sain" ou "non testé" ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN. Un chien malade ne reproduira pas.

NB : Les propriétaires de reproducteurs sont informés qu'ils peuvent se référer au Règlement International d'Élevage de la FCI , qui a été adopté en assemblée générale les 11 et 12 juin 1979 à Berne (Suisse), puis modifié en février 2013 à Madrid (Espagne). Un producteur qui déclare la saillie de sa chienne à la Société Centrale Canine adhère implicitement aux règlements de cette dernière et à ceux qu'elle a adoptés, dont le Règlement International d'Élevage de la Fédération Cynologique Internationale. Cette analyse a été partagée par la Cour de Cassation le 13 décembre 2005 (Cass civ 1ère, 13 décembre 2005, pourvoi n°04-14.240).

La Commission Élevage reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire et encourage les éleveurs à signaler tout problème de santé particulier qu'ils peuvent rencontrer au sein de leur production (à terme, des protocoles de recherche pourront être soumis).

Conseils du 26/11/2011 modifiés mai 2021)

DIRECTIVES D'ÉLEVAGE pour figurer sur la liste des éleveurs membres CFCTNL respectant ces directives.
(précédente version 2012 / révisée mai 2021 et mars 2023) Ces directives sont révisables à tout moment sur décision du Comité.

En préambule, nous rappellerons que tout éleveur, en devenant titulaire d'un affixe, s'est engagé auprès de la SCC :

« L'affixe, qui peut être assimilé à la raison sociale de l'élevage, en assure, en quelque sorte la traçabilité ainsi que la signature. C'est la preuve de son engagement, sa profession de foi. Cela implique que l'éleveur s'engage à n'élever que des chiens inscrits au Livre des Origines (L.O.F. pour les français), dans le respect de l'éthique et des règles professionnelles. L'éleveur suit de ce fait les directives des associations spécialisées de races pour la ou les races qu'il a en charge. L'éleveur s'engage ainsi à tout mettre en œuvre pour proposer aux futurs maîtres des compagnons dignes de ce nom. » (Source : <https://www.centrale-canine.fr/articles/laffixe>).

En conséquence, les directives d'élevage du CFCTNL doivent être obligatoirement suivies par tout éleveur occasionnel ou non. Elles tiennent compte des spécificités de nos races molossoïdes. Si elles ne concernent pas les méthodes de sélection (in-breeding, out-breeding, etc.), elles sont un guide pour la production de sujets se rapprochant le plus possible du standard, c'est-à-dire du modèle idéal, tout en protégeant la santé des reproducteurs et de leurs descendants. En définissant l'éthique de l'élevage, à laquelle nous devrions tous adhérer par respect pour nos Terre-Neuve et Landseer, elles sont un engagement vis-à-vis de nos races.

Ces directives sont les suivantes :

1. L'éleveur s'engage à respecter la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 3 avril 2014, les réglementations FCI et SCC) et à ne produire que des Terre-Neuve et/ou des Landseer inscrits au L.O.F., donc issus de parents dûment confirmés avant la saillie et identifiés génétiquement (ADN).

2. L'éleveur s'engage à ne vendre ni chiots ni adultes : - à des revendeurs, - à des laboratoires, - à des animaleries, - dans des foires et des salons aux chiens.

3. Tous les chiens vivant à l'élevage doivent être entretenus, soignés, alimentés et traités avec respect. Tous les chiens ou chiots présents à l'élevage, reproducteurs ou non, doivent bénéficier d'un gîte adapté à leur stade physiologique.

4. Les propriétaires de reproducteurs mâles ou femelles s'engagent à présenter, au moins une fois par an, une partie de leur cheptel à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France ou à une Régionale d'Élevage.

5. Une femelle ne reproduira pas avant l'âge de 18 mois, ni après l'âge de 8 ans. Elle ne pourra faire plus de 3 portées sur une période de 24 mois.

6. Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, ainsi qu'aux propriétaires d'étalons :

- de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien stade C ne pourra reproduire qu'avec un chien stade A ou B. Au delà du stade C, la reproduction est à proscrire.

- de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie du coude. Un chien stade 2 ou 3 ne pourra reproduire qu'avec un chien stade 0 ou SL. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008 ;

- de faire effectuer sur leurs reproducteurs (TN) un contrôle cardiaque par écho-doppler. Un chien atteint de sténose légère (stade 1) pourra reproduire avec un stade 0 à condition de faire dépister les sujets produits par écho-doppler. Au-delà de ce stade, la reproduction est à proscrire. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008. Depuis le 1er juin 2010, les examens doivent obligatoirement être lus par le lecteur officiel ; les résultats antérieurs par écho-doppler doivent répondre aux exigences d'âge (15 mois) et indiquer que le chien est indemne de sténose aortique.

- de faire dépister leurs reproducteurs (TN et LDS) pour la cystinurie. Un chien porteur sain ou non testé ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN. Un chien malade ne reproduira pas.

- de faire dépister leurs reproducteurs (LDS) pour la Myélopathie dégénérative par test génétique. Un chien porteur sain ou non testé ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN. Un chien malade ne reproduira pas.

7. L'éleveur s'engage à ne produire que des chiots de couleurs reconnues par le standard en vigueur. L'éleveur restera vigilant quant aux mariages de couleurs ou de récessivités de couleurs différentes, plusieurs laboratoires proposant des tests d'identification de couleur.

8. L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, informera l'acquéreur de l'existence du CFCTNL et lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.

Le respect de ces directives est impératif pour pouvoir figurer sur la « Liste des éleveurs du CFCTNL respectant les directives d'élevage ». Toutes les portées produites par le signataire de ces directives devront les respecter.

STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSÉS

Races	Juge	Sexe	Classes	Numéros	Total
TERRE NEUVE	Mme DELAUNAY Marie-Pierre	Mâle	BABY	1 à 2	2
			JEUNE	3 à 10	8
			INTERMEDIAIRE	11 à 12	2
			OUVERTE	13 à 30	18
			TRAVAIL	31 à 32	2
			CHAMPION	33 à 35	3
			VETERAN	36 à 37	2
	Femelle	BABY	38 à 41	4	
		PUPPY	42 à 46	5	
	Mme UTKE RAMSING Michèle	Femelle	JEUNE	47 à 59	13
			INTERMEDIAIRE	60 à 65	6
			OUVERTE	66 à 80	15
			TRAVAIL	81 à 86	6
CHAMPION			87 à 91	5	
VETERAN			92 à 93	2	
NE CONCOURANT PAS			94 à 94	1	
LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN	Mme DELAUNAY Marie-Pierre	Mâle	PUPPY	95 à 98	4
			JEUNE	99 à 99	1
			OUVERTE	100 à 102	3
			TRAVAIL	103 à 103	1
			CHAMPION	104 à 104	1
	Femelle	PUPPY	105 à 105	1	
	Mme UTKE RAMSING Michèle	Femelle	JEUNE	106 à 108	3
			INTERMEDIAIRE	109 à 109	1
			OUVERTE	110 à 115	6
			VETERAN	116 à 118	3
Total				118	

LOTS D'AFFIXE

TERRE NEUVE.....OF SPARKLING LAKE
.....DE LA TERRE DES OURS

LOT DE REPRODUCTEUR

TERRE NEUVE.....Mme VERNET Marie-Christine

Liste des chiens inscrits à la Nationale d'Élevage

TERRE NEUVE

Juges : Mme DELAUNAY Marie-Pierre / Mme UTKE RAMSING Michèle

• CLASSE BABY MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •

- 1 OUKAYA FOREVER TEMPO HARMONIE** LOF : ? - id : 250269610677023 né le 10/12/2022 (OUKAYA FOREVER RAINBOW MAKER x OKAYA FOREVER SANS MOT DIRE) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mme LONGARES Isabel
- 2 OUKAYA FOREVER TOUT LE MONDE EN PARLE** LOF : ? - id : 250269610541832 né le 13/12/2022 (OUKAYA FOREVER NOIX DE COCO x OUKAYA FOREVER ROULETTE RUSSE) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie

• CLASSE JEUNE MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •

- 3 DARKFLIGHT BEST WISHES** RKF : 6460708 - id : 643176000301225 né le 31/12/2021 (CRISTALMAR MIXED EMOTION AT URSINUS VELETUS x DARKFLIGHT REGINA) Prod : Mme RYBALOVA V.E., Prop : M. BIRGY Dylan
- 4 OUKAYA FOREVER TREFLE A 4 FEUILLES** LOF : 058419 - id : 250269610288559 né le 07/03/2022 ((CH) GOLDEN OAK WHY NOT AT OUKAYA FOREVER x OUKAYA FOREVER PERLE-DE-LAIT) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 5 SCHIMO'S JOHN PRINE TO DREAM'S TRUE** NKKR : NO46514/22 - id : 578094100155205 né le 20/05/2022 (NANDOBEARS INSTANTLY LOVEAT MILEOAK x SCHIMO'S FAREWELL ANGELINA) Prod : Mme SCHJELDERUP Solvi, Prop : M. FAUSSOT Johann
- 6 SKOLL DU GOURMARIN** LOF : 057997 - id : 250268502198141 né le 09/12/2021 (DEEP LOVE NO ONE ELSE x NEW BLACK PEARL DU GOURMARIN) Prod : M. Mme DUPRE Nicolas et Valérie, Prop : Mme DELVAL Katty
- 7 SON-OF-THE-RASPBERRY DE LA TERRE DES OURS** LOF : 058043 - id : 250269699502389 né le 31/12/2021 (ANTARYAMIN DENZEL WASHINGTON x LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod et prop : Mme VERNET Marie-Christine
- 8 SOUPCON D AMOUR OF SPARKLING LAKE** LOF : 057874 - id : 250269590477508 né le 27/12/2021 (NOIR DESIR DE LA BAIE DE PEMPOUL x ADDICTED TO LOVE JOURNEY OF A SEAMAN) Prod : M. Mme RICHOMME Donovan / CIRET Samantha, Prop : M. Mme RICHOMME Donovan et Samantha
- 9 SWEET DE LA BAIE BLANCHE** LOF : 057752 - id : 250269590638250 né le 22/10/2021 (OTTAWA DE LA BAIE BONAVIDA x JEWEL DE LA BAIE BLANCHE) Prod : M. Mme CRESSON TAHON Erick et Marie-Claude, Prop : M. MARION Jean
- 10 TEDDY DES OMBRES THEVAINE** LOF : 057969 - id : 250269590679070 né le 28/01/2022 (POSEIDON THEVAINE DE LA BAIE BONAVIDA x OMBRE THEVAINE) Prod : Mme FONTAINE Doriane, Prop : Mme GENESTE Laurence

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •

- 11 REY IZ ZAMKA MELVIN FOR OCEANDESREVES** RKF : 6368389 - id : 616093901638522 né le 10/01/2022 ((CH) DARKFLIGHT IZUMRUD DLYA ZAMKA MELVIN x (CH) ALEXA IZ ZAMKA MELVIN) Prod : Mme MELESHKEVICH, Prop : Mme M. DESROCHES Isabelle et Philippe
- 12 SALTORO KANGRI SHINO DE LA TERRE DES OURS** LOF : 058044 - id : 250269100319802 né le 31/12/2021 (ANTARYAMIN DENZEL WASHINGTON x LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod et prop : Mme VERNET Marie-Christine

• CLASSE OUVERTE MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •

- 13 EASY RIDER PLACE ON EARTH** LOF : 058247/07689 - id : 616093901551977 né le 19/02/2021 ((CH) SENT-DONJS PERFECT FOR VANTOLLA x URMICA PLACE ON EARTH) Prod : Mme SKWERES Anna, Prop : Mme CRESSON-TAHON Marie-Claude
- 14 MACINTOSH DE LA BAIE DE PEMPOUL** LOF : 052779 - id : 250269812184366 né le 22/11/2016 (KING OF HELLULAND ZANZIBAR x JINGLE DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod : M. LE REST Patrice, Prop : Mme ROLAND Sandrine
- 15 MATELOT DES FLOTS D'HISSE ET EAU** LOF : 052551/07373 - id : 250268712540476 né le 17/10/2016 (EDGAR DE LA METAIRIE DE KERCADIC x JUMANJI DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod et prop : M. TANGUY Christophe
- 16 MISSISSIPPI-MISSOURI NESS** LOF : 057881/07659 - id : 991001003943326 né le 02/10/2020 (LANDS OF ENDLESS LOVE B MISSISSIPPI MISSOURI x US MISSISSIPPI MISSOURI FAUNDLAND) Prod : Mme VELCICKA Dagmar, Prop : Mme DIDIER-ROLLAND Laurence

- 17 MONTEVENTO'S GIANLORENZO BERNINI (dit Arcas)** LOI : 21/48646 - id : 380260140249547 né le 29/12/2020 (*MONTEVENTO'S QUINTILIANO x MONTEVENTO'S OMNIA SOL TEMPERAT*) Prod : Mme CASTELLANI Cristina, Prop : Mlle VIOLET Marina
- 18 ORIGINAL LIMITED EDITION MALO** LOF : 052507/07376 - id : 250269812158014 né le 11/10/2016 ((*CH*) *ROSE WANTED I AM THE CAPTAIN OF MY SOUL x (CH) HAUTE COMME TROIS POMMES DITE HABBY*) Prod et prop : Mlle ROBERT Kelly
- 19 OUKAYA FOREVER PANDASTIC** LOF : 055967/07596 - id : 250269608402029 né le 29/08/2019 (*OUKAYA FOREVER NOIX-DE-COCO x OUKAYA FOREVER IDYLLE EN O TROUBLE*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mme TOUSSAINT Céline
- 20 OUKAYA FOREVER PETER PAN (dit PHIDIAS)** LOF : 056079/07662 - id : 250269608544404 né le 22/12/2019 (*MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS x AKVIAN SONG HEAVEN SENT AT OUKAYA FOREVER*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mme LOBROT Sandrine
- 21 OUKAYA FOREVER PLANETE AU TRESOR** LOF : 056082/07629 - id : 250269608544341 né le 22/12/2019 (*MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS x AKVIAN SONG HEAVEN SENT AT OUKAYA FOREVER*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mme GIRARDOT Marylène
- 22 OUKAYA FOREVER SILENCE RADIO (dit SHOGUN)** LOF : 057265 - id : 250269608876269 né le 01/01/2021 (*GOLDEN OAK RUSSEL CROWE x OUKAYA FOREVER PERLE-DE-LAIT*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : M. DROILLARD Patrice
- 23 OUKAYA FOREVER SOLO HAN** LOF : 057459/07707 - id : 250269608854505 né le 08/03/2021 (*MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS x OUKAYA FOREVER MAY THE FORCE BE WITH YOU*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : M. CLENQUET Olivier
- 24 PACIFIK NORWAY DU DOMAINE DU TAENNCHEL** LOF : 055575/07679 - id : 250268501505490 né le 13/07/2019 (*HANS ANDERSEN DU DOMAINE DU TAENNCHEL x LEGENDE D'AUTOMNE DU DOMAINE DU TAENNCHEL*) Prod : M. Mme MICHEL / MICHEL-DIEUAIDE, Prop : M. FERNANDO Thierry
- 25 POSEIDON THEVAINE DE LA BAIE BONAVISTA** LOF : 055936/07603 - id : 250269811744405 né le 01/12/2019 (*LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE x ADDICTED TO LOVE JOURNEY OF A SEAMAN*) Prod : Mme GODIN Laurence, Prop : Mlle FONTAINE Dorianne
- 26 POUR QUE L'HISTOIRE CONTINUE DU DOMAINE DU TAENNCHEL** LOF : 055573/07575 - id : 250268501505249 né le 13/07/2019 (*HANS ANDERSEN DU DOMAINE DU TAENNCHEL x LEGENDE D'AUTOMNE DU DOMAINE DU TAENNCHEL*) Prod : M. Mme MICHEL / MICHEL-DIEUAIDE, Prop : M. MICHEL Olivier
- (C) **27 REGLISSE DU DOMAINE DE GOES KUARD** LOF : 056649 - id : 250268743500449 né le 08/07/2020 (*N'BERNI DU DOMAINE DE GOES KUARD x AQUATORIYA KELVIN KARAVELLA DU DOMAINE DE GOES-KUARD*) Prod : Mme GRUMIAUX Véronique, Prop : Mme PEDE Cindy
- 28 RENJO DE LA TERRE DES OURS** LOF : 056841/07727 - id : 250269590400059 né le 27/11/2020 (*ZENITH DEGLI ANGELI NERI x LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS*) Prod et prop : Mme VERNET Marie-Christine
- 29 ROYAL SKIPPER DE LA BAIE DE PEMPOUL** LOF : 056804/07694 - id : 250269608573714 né le 12/10/2020 (*NOIR DESIR DE LA BAIE DE PEMPOUL x NIAGARA DE LA BAIE DE PEMPOUL*) Prod : M. LE REST Patrice, Prop : Mme WOJTUSIAK Sandrine
- 30 SAMWELL TARLY DES SEIGNEURS DES O LOSH** : 1298366 - id : 981100004526523 né le 22/09/2019 (*LEROY-GETRO-GIBBS DES VALLONS DU LYS x MONICA BELLUCCI DES SEIGNEURS DES O*) Prod : Mme ZAGHET Marylin, Prop : Mme TOUSSAINT Céline
- CLASSE TRAVAIL MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •
- 31 LYNX DU CLOS SAINT CLEMENT** LOF : 051205/07286 - id : 250268500925586 né le 19/09/2015 (*INGRES DE LA BESSIERE DE JAVOL x HELENA DU CLOS SAINT CLEMENT*) Prod : Mme GRIMAL Catherine, Prop : M. MICHEAU Dominique
- 32 PABLO PICASSO DES EMPEREURS DE L'OCEAN** LOF : 055040/07579 - id : 250269608214409 né le 23/01/2019 (*ISSEHO DES VALLONS DU LYS x L'EAUD'ISSEY DE LA BAIE BLANCHE*) Prod et prop : Mlle VIOLET Marina
- CLASSE CHAMPION MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •
- 33 (CH) OKI DOKI DES OURSONS DU VENT** LOF : 054752/07653 - id : 250268732358103 né le 02/10/2018 (*NEW ANGELS MATTHEW x LIPSTICK DES OURSONS DU VENT*) Prod : Mme BRASME Sandrine, Prop : M. SCHIBENY Jonan

- 34 (CH) OUKAYA FOREVER NOIX-DE-COCO** LOF : 053872/07424 - id : 250269812283886 né le 23/08/2017 (MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS x OUKAYA FOREVER JOUR-DE-TONNERRE) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 35 (CH) OUKAYA FOREVER RUSSELL CROWE** LOF : 056326/07673 - id : 250269608555681 né le 11/04/2020 ((CH) OUKAYA FOREVER LE GRAND AMI FOR-AKVIAN-SONG x OUKAYA FOREVER NAOMI CAMPBELL) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- CLASSE VETERAN MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •**
- 36 LEGEND OF THOR DES TRESORS D'ASGARD** LOF : 050582/07200 - id : 250268500860252 né le 10/02/2015 (CHATKANTARRA UTAN (DIT ROMEO) x FANTOM-OF-OPERA DE LA CONTREE DU MILIEU) Prod : Mme M. SEITZ Caroline et Cédric, Prop : M. Mme BEGHIN Vincent et Réjane
- 37 MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS** LOF : 051853/07133 - id : 941000016067628 né le 17/05/2014 (MIDNIGHT LADY'S ALEX THE GREAT AT RAIN COAST x G.MISSISSIPIMISSOURI CANADIAN BEARDOG) Prod : Mme VELCICKA, Prop : Mme DELACROIX Sophie
- CLASSE BABY FEMELLE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •**
- 38 OUKAYA FOREVER TEMPETE DES NEIGES** LOF : ? - id : 250269610540084 née le 10/12/2022 (OUKAYA FOREVER RAINBOW MAKER x OUKAYA FOREVER SANS MOT DIRE) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 39 OUKAYA FOREVER TRESOR CACHE** LOF : ? - id : 250269610676855 née le 10/12/2022 (OUKAYA FOREVER RAINBOW MAKER x OUKAYA FOREVER SANS MOT DIRE) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mme GIRARDOT Marylène
- 40 OUKAYA FOREVER TU ES MON AUTRE** LOF : ? - id : 250269610541952 née le 13/12/2022 ((CH) OUKAYA FOREVER NOIX DE COCO x (CH) OUKAYA FOREVER ROULETTE RUSSE) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 41 T MON REVE DE LA CONTREE DU MILIEU** LOF : 058749 - id : 250269591273844 née le 02/12/2022 (MISSISSIPPI-MISSOURI NESS x O PEAU D ANE DE LA CONTREE DU MILIEU) Prod : Mme DIDIER ROLLAND Laurence, Prop : M. GAUTHIEZ Bernard
- CLASSE PUPPY FEMELLE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •**
- 42 GREEN PEARL TAYLOR SWIFT** LOF : 058647 - id : 250269591211380 née le 15/10/2022 (CANNON BEAR' S WHERE DO WE GO x DARLEEN BLACK CULLINAN) Prod et prop : Mme GUILLOT Coralie
- 43 GREEN PEARL TWILIGHT** LOF : 058650 - id : 250269591147712 née le 15/10/2022 (CANNON BEAR' S WHERE DO WE GO x DARLEEN BLACK CULLINAN) Prod et prop : Mme GUILLOT Coralie
- 44 NANDOBEARS YUMA GLOVERTOWN** VDH : 22023 - id : 276095611116012 née le 18/07/2022 (NANDOBEARS INSTANTLY LOVE AT MILEOAK x NANDOBEARS SO WHAT ?) Prod : M. KASTNER Frank, Prop : M. BIRGY Dylan
- 45 THE KISS OFF LOVE DE LA BAIE DE PEMPOUL** LOF : 058716 - id : 250269610198287 née le 22/09/2022 (RINGO DE LA BAIE DE PEMPOUL x PINK DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod : M. LE REST Patrice, Prop : M. Mme RICHOMME Donovan et Samantha
- 46 THIS MOMENTS IS ETERNITY OF SPARKLING LAKE** LOF : 058563 - id : 250269590895510 née le 27/08/2022 (LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE x LITTLE BEARS ALFONSINA) Prod : M. Mme RICHOMME Donovan / CIRET Samantha, Prop : Mme DENES Martine
- CLASSE JEUNE FEMELLE Mme UTKE RAMSING Michèle •**
- 47 DARKFLIGHT BRITISH CROWN (dite SOFIA)** RKf : 6460713 - id : 643152000022399 née le 31/12/2021 (CRISTALMAR MIXED EMOTION AT URSINUS VELUTUS x DARKFLIGHT REGINA) Prod : M. RYBALOVA V.E., Prop : M. POISSON Eric
- 48 MIO GRANDE AMOR GEORGINIA TESSY DE PORT KIRWAN (dite TESSY)** PKR : II-156306 - id : 616093901644947 née le 16/05/2022 ((CH) MIO GRANDE AMOR AUTHENTIC SHAANDAR x OBUSH SHED NEW ADVENTURE) Prod : Mme SERZISKO Adrianna, Prop : M. ARTAUD André
- 49 OUKAYA FOREVER TANO AHSOKA** LOF : 058639 - id : 250269610389491 née le 13/06/2022 (OUKAYA FOREVER PANDASTIC x OUKAYA FOREVER MAY THE FORCE BE WITH YOU) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 50 OUKAYA FOREVER TERRE PROMISE** LOF : 058421 - id : 250269610288470 née le 07/03/2022 ((CH) GOLDEN OAK WHY NOT AT OUKAYA FOREVER x OUKAYA FOREVER PERLE-DE-LAIT) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie

- 51 OUKAYA FOREVER THE WORLD IS NOT ENOUGH** LOF : 058589 - id : 250269610389301 née le 11/05/2022 (*MISSISSIPPI MISSOURI UNCAS x OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD*) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 52 OUKAYA FOREVER THIS IS A MANS WORLD** LOF : 058590 - id : 250269610389265 née le 11/05/2022 (*MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS x OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mlle THIEBAUT Laura
- 53 SELECT BEAUTY OF SPARKLING LAKE** LOF : 057873 - id : 250269590477371 née le 27/12/2021 (*NOIR DESIR DE LA BAIE DE PEMPOUL x ADDICTED TO LOVE JOURNEY OF A SEAMAN*) Prod : M. Mme RICHOMME Donovan / CIRET Samantha, Prop : M. Mme RICHOMME Donovan et Samantha
- 54 SOCATHAN'S CELEBRATE YOUR LIFE** DKK : 14053/2022 - id : 208274000116374 née le 19/06/2022 (*SOCATHAN'S BUILT LIKE A BEAR x NANDOBEARS THE SECRET OF LOVE*) Prod : Mme PILBORG Anette, Prop : Mme COLLIN Séverine
- 55 SUR-LE-TOIT-DU-MONDE DE LA TERRE DES OURS** LOF : 058040 - id : 250269590670042 née le 31/12/2021 (*ANTARYAMIN DENZEL WASHINGTON x LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS*) Prod : Mme VERNET Marie-Christine, Prop : Mme RUIZ Karine
- 56 TALINN DES TOURBILLONS DE LA PAQUINE** LOF : 058354 - id : 250269590350336 née le 06/06/2022 (*TWO WATERFALLS LAND PAMPERO x MADISON DU DOMAINE DE FLAMBEAU*) Prod et prop : Mme MINEO Mathilde
- 57 THE EDEN OF BEARS SHOW ME LOVE** LOF : 057756 - id : 250269610193526 née le 26/10/2021 (*TWILLIN GATE OULARE SOULEYMAN x LITTLE BEARS ANITA*) Prod : Mme M. BERNARD Virginie / LEROY Clément, Prop : Mlle BERNARD Virginie
- 58 THE SEXY LADY OF SPARKLING LAKE** LOF : 058097 - id : 250269590930125 née le 11/03/2022 ((*CH*) *LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE x NANDOBEARS QUITE PERFECT LA BAIE BONAVISTA*) Prod : M. Mme RICHOMME Donovan / CIRET Samantha, Prop : M. Mme RICHOMME Donovan et Samantha
- 59 TORKIA DU DOMAINE DE LA FLEUR DES CHAMPS** LOF : 058517 - id : 250268502110911 née le 02/06/2022 ((*CH*) *LUTHER KING DU DOMAINE DE LA FLEUR DES CHAMPS x LADY MYSTIQUE BAR VON DER GONHEIDE*) Prod et prop : Mme ROERE Laurence
- **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE** Mme **UTKE RAMSING Michèle** •
- 60 OUKAYA FOREVER SOIS BELLE ET TAIS TOI** LOF : 058182 - id : 250269610225720 née le 24/11/2021 (*OUKAYA FOREVER PANDASTIC x AKVIAN SONG HEAVEN SENT AT OUKAYA FOREVER*) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 61 SANTA CLAUD DE LA RIVE DE GLOVERTOWN** LOF : 058039 - id : 250268502176296 née le 24/12/2021 (*PERFECT BLACK PLUSH DE L'HACIENDA DES PERLES NOIRES x OCEANE BLUE PHOENIX DE LA BAIE BONAVISTA*) Prod : M. Mme BIRGY Dylan / GENNARELLI Mélanie, Prop : M. BIRGY Dylan
- 62 SENSUAL SEDUCTION OF SPARKLING LAKE** LOF : 057688 - id : 250269590477535 née le 12/10/2021 (*OTTAWA DE LA BAIE BONAVISTA x LITTLE BEARS ALFONSINA*) Prod : M. Mme RICHOMME Donovan / CIRET Samantha, Prop : M. Mme RICHOMME Donovan et Samantha
- 63 SHE DRIVES ME CRAZY DE LA POMMERAIE DU JET** LOF : 057287 - id : 250269610096788 née le 09/05/2021 (*OSTYN DE LA BAIE DE PEMPOUL x LIVIA DE LA POMMERAIE DU JET*) Prod et prop : Mme LE ROUX Ornella
- 64 SO ADDICT DES OURSONS DU VENT** LOF : 057851 - id : 250268780048570 née le 06/12/2021 (*COOLBEAR'S FIREWORK x LIPSTICK DES OURSONS DU VENT*) Prod : Mme BRASME Sandrine, Prop : M. Mme BEGHIN Vincent et Réjane
- 65 STAR IS BORN DU CLOS DES ABYSSES DE PROVENCE** LOF : 057671/10212 - id : 250269590633618 née le 24/08/2021 (*CANNON BEAR'S WHERE DO WE GO x NEVER LET ME GO DU CLOS DES ABYSSES DE PROVENCE*) Prod : Mme GUERINI Nathalie, Prop : Mme CESBRON Stéphanie
- **CLASSE OUVERTE FEMELLE** Mme **UTKE RAMSING Michèle** •
- 66 FALCO'S DREAM REEVA** LOSH : 1271735 - id : 900113000562720 née le 17/05/2018 (*IRON MAN DES OURSONS DE L'OCEAN x L'OR ET DIAMANT DU DOMAINE DES HAUTES PRAIRIES*) Prod : Mme DE RIDDER Brigitte, Prop : Mme DELVAL Katty
- 67 ICE PRINCE COCO CHANEL** MET : Uf 348/19 - id : 992003000006326 née le 06/07/2019 (*GRANDBEAR WOW SMOOCH LIBERTY x BASELLA MILAYA BESTIYA*) Prod : M. BALOGHNE KOVACS Szilvia, Prop : M. POISSON Eric

- 68 O PEAU D ANE DE LA CONTREE DU MILIEU** LOF : 054921/09847 - id : 250269590056272 née le 24/10/2018 (*ICE-TEA DE L'ILIADE ET L'ODYSSÉE x MERMAID'S PRIDE I'LL BE YOUR PEARL*) Prod : Mme DIDIER ROLLAND Laurence, Prop : Mme DIDIER-ROLLAND Laurence
- 69 OUKAYA FOREVER REMEMBER ME AN ANGEL** LOF : 056272/10116 - id : 250269608544299 née le 17/01/2020 (*MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS x MIDNIGHT LADY'S CRITICAL MASS*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mme TOUSSAINT Céline
- 70 OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD** LOF : 056249/10086 - id : 250269608555637 née le 12/04/2020 (*MONTEVENTO'S ZAMPA DI ORSO OUKAYA x OUKAYA FOREVER MA CHE BELLA*) Prod : Mme DELACROIX Sophie, Prop : Mlle THIEBAUT Laura
- 71 OUKAYA FOREVER RUSSIAN ROULETTE** LOF : 056834 - id : 250269608685551 née le 17/09/2020 (*MONTEVENTO'S ZAMPA DI ORSO OUKAYA x AKVIAN SONG HEAVEN SENT AT OUKAYA FOREVER*) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- 72 PIXELLE DU DOMAINE DE LA FLEUR DES CHAMPS** LOF : 055619/10000 - id : 250268501804488 née le 24/07/2019 (*LUTHER KING DU DOMAINE DE LA FLEUR DES CHAMPS x HORIZON DU DOMAINE DE LA FLEUR DES CHAMPS*) Prod et prop : Mme ROERE Laurence
- 73 PRESQU'ILE DES FLOTS D'HISSE ET EAU** LOF : 055778/10156 - id : 250268723019876 née le 31/10/2019 (*KING OF HELLULAND AHEAD OF THE REST x JUMANJI DE LA BAIE DE PEMPOUL*) Prod et prop : M. TANGUY Christophe
- 74 RIVER TSANGPO DE LA TERRE DE NEAURE** LOF : 056243/10126 - id : 250269590150293 née le 03/04/2020 (*LHAMO-LATSO DE LA TERRE DES OURS x LANNAPURNA DE LA TERRE DE NEAURE*) Prod et prop : Mme RUIZ Karine
- 75 ROAZHON THEVAINE DES OURS DU VEXIN NORMAND** LOF : 056558/10142 - id : 250269608794257 née le 13/09/2020 (*NAUTYLUS DU DOMAINE DES HAUTES PRAIRIES x ORCA DES OURS DU VEXIN NORMAND*) Prod : Mme M. CHAPPELLIERE Martine / POUILLY Gilles, Prop : Mlle FONTAINE Dorianne
- 76 ROMY DES EMPEREURS DE L'OCEAN** LOF : 056697/10101 - id : 250269608787748 née le 24/10/2020 (*ISSEHO DES VALLONS DU LYS x L'EAUD'ISSEY DE LA BAIE BLANCHE*) Prod : Mme VIOLET Marina, Prop : Mme BOULAY Isabelle
- 77 RUBY DES EMPEREURS DE L'OCEAN** LOF : 056694 - id : 250269608788071 née le 24/10/2020 (*ISSEHO DES VALLONS DU LYS x L'EAUD'ISSEY DE LA BAIE BLANCHE*) Prod : Mme VIOLET Marina, Prop : Mme PALAYSI Annette
- 78 RZECZKA UKOCHANA GALAKTYKA DE LA TERRE DES OURS** LOF : 056838 - id : 250269590398957 née le 27/11/2020 (*CH ZENITH DEGLI ANGELI NERI x CH LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS*) Prod : Mme VERNET Marie-Christine, Prop : Mlle DUMOTTAY Aleksandra
- 79 SUZIE IS A LOVE STORY DE LA CONTREE DU MILIEU** LOF : 057143 - id : 250269590519400 née le 15/02/2021 (*LITTLE-BIG-SOCKS DE LA CONTREE DU MILIEU (DIT VALENTIN) x JUST-ME DES VALLONS DU LYS*) Prod : Mme DIDIER ROLLAND Laurence, Prop : Mme GIORDANI Céline
- 80 WAY TOO CUTE CHARIBOO** PKR : II-153431 - id : 616011310006403 née le 06/12/2020 (*MOUNT PEARL'S HAAKON x LOOLOO MASCOTTE CHARIBOO*) Prod : Mme KLIMEK Aleksandra, Prop : Mlle BERNARD Virginie
- CLASSE TRAVAIL FEMELLE Mme UTKE RAMSING Michèle •**
- 81 JARVIK DU DOMAINE DU TAENNCHEL** LOF : 050512 - id : 250268601042615 née le 25/10/2014 (*CHERKAN DES GRANDS MOREAUX x FERGIE BLACK EYES PEAS FANTASIA DU DOMAINE DU TAENNCHEL*) Prod : M. Mme MICHEL / MICHEL-DIEUAIDE, Prop : Mme GABRIEL Agnes
- 82 MERMAID'S PRIDE RESCUE GIRL** LOF : 056870/10145 - id : 250268743678172 née le 27/11/2020 (*MERMAID'S PRIDE ORYAN x MERMAID'S PRIDE MAYBELLE*) Prod : Mme MEIRLAEN Lida, Prop : M. ROUSSEL Jean-Paul
- 83 NIBBLE LA ROSE OF THE SEVENTH WAVE** LOF : 053495/09725 - id : 250269802737926 née le 23/07/2017 (*I BELIEVE I CAN FLY DU GOLFE DES NEREIDES x GUEISHA*) Prod : M. Mme FOUQUET / BIDARD-FOUQUET, Prop : Mme M. FOUQUET Bérengère et Laurent
- 84 OUNIE DE LA BAIE BONAVIDA** LOF : 054957/10151 - id : 250269802839619 née le 21/12/2018 (*LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE x NEVER WITHOUT SHIRLEY DE LA BAIE BONAVIDA*) Prod : Mme GODIN Laurence, Prop : Mme TAILLEZ Mylène
- 85 OURSINE O'CANAPE DU DOMAINE DU TAENNCHEL** LOF : 054911 - id : 250268501502890 née le 04/10/2018 (*NAMASTE-VERSAILLES DU DOMAINE DU TAENNCHEL x LIBERTY DU DOMAINE DU TAENNCHEL*) Prod : M. Mme MICHEL / MICHEL-DIEUAIDE, Prop : Mme HAMER Jocelyne

- 86** **PEPITE DU DOMAINE DU TAENNCHEL** LOF : 055801 - id : 250268501848322 née le 10/09/2019 (*MURDOCK DU DOMAINE DU TAENNCHEL x MICHIGAN DU DOMAINE DU TAENNCHEL*) Prod : M. Mme MICHEL / MICHEL-DIEUAIDE, Prop : Mme HAMER Jocelyne
- CLASSE CHAMPION FEMELLE Mme UTKE RAMSING Michèle •**
- 87** **(CH) LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS** LOF : 050929/09325 - id : 250269606407521 née le 08/06/2015 (*QUOVADIS DEGLI ANGELI NERI x GODWIN DE CHILD OF BRICE*) Prod et prop : Mme VERNET Marie-Christine
- 88** **(CH) MADISON DU DOMAINE DE FLAMBEAU** LOF : 052085/09500 - id : 250269802730475 née le 01/06/2016 (*FLASHBALL DU DOMAINE DE FLAMBEAU x HOPE FOR HARMONY DU PAYS DE BROCELIANDE*) Prod : Mme PARDILLOS-SEGUET Nathalie, Prop : Mme MINEO Mathilde
- 89** **(CH) MY FUNNY VALENTINE MAHILO DE L'OCEAN DES REVES** LOF : 052364/09520 - id : 250268731725321 née le 08/09/2016 ((*CH*) *NEW ANGELS KISS THE BOY x INDIE DE L'OCEAN DES REVES*) Prod et prop : Mme M. DESROCHES Isabelle et Philippe
- 90** **(CH) OH MY DOG DES OURSONS DU VENT** LOF : 054755/09927 - id : 250268732443791 née le 02/10/2018 ((*CH*) *NEW ANGELS MATTHEW x LIPSTICK DES OURSONS DU VENT*) Prod et prop : Mme BRASME Sandrine
- 91** **(CH) OUKAYA FOREVER PETITE AMIE** LOF : 055960/09984 - id : 250269608402068 née le 31/08/2019 (*MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS x OUKAYA FOREVER LIBERTE DE PENSER*) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie
- CLASSE VETERAN FEMELLE Mme UTKE RAMSING Michèle •**
- 92** **(CH) GODWIN DE CHILD OF BRICE** LOF : 045180/08547 - id : 250269604464049 née le 11/08/2011 (*ADIBOU DU PRE AUX VANNEAUX x EOWIN DU DOMAINE DE FLAMBEAU*) Prod : Mme PAPIN Isabelle, Prop : Mme VERNET Marie-Christine
- 93** **INNAYA DE LA GARDE DE POSEIDON** LOF : 048287/09038 - id : 250268730228333 née le 03/08/2013 (*ESTEBAN DES OURSONS DE SVALBARD x ETOILE DU COL DE L'ESCRINET*) Prod : Mme M. DA SILVA Emmanuelle et Nuno, Prop : Mme ETCHART Elodie
- NE CONCOURANT PAS FEMELLE •**
- 94** **(CH) OUKAYA FOREVER ROULETTE RUSSE** LOF : 056833/10223 - id : 250269608685464 née le 17/09/2020 (*MONTEVENTO'S ZAMPA DI ORSO OUKAYA x AKVIAN SONG HEAVEN SENT AT OUKAYA FOREVER*) Prod et prop : Mme DELACROIX Sophie

LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN

Juges : Mme DELAUNAY Marie-Pierre / Mme UTKE RAMSING Michèle

- CLASSE PUPPY MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •**
- 95** **FIZZ FROM PARADISE OF THE GIANT MOUNTAIN** CMKU : EN COURS - id : 967000010447938 né le 20/08/2022 (*MC CLOUD VOM NEBELWALD x EILA VON DER SILBERDISTEL*) Prod : Mme DRABKOVA Petra, Prop : Mme MAUPETIT Marie-Laure
- 96** **TEAL'C DU VAL D'ORMYNE** LOF : 004330 - id : 250269610476098 né le 25/09/2022 (*POSHMARK LAD DES PANDAS DES TERRES ROUGES x PERLE DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE*) Prod : Mme CARRE Stéphanie, Prop : M. Mme CORNET Pascal
- 97** **THEO DU DOMAINE DU BOUTLANDE** LOF : 004309 - id : 250269590348645 né le 20/07/2022 (*COOPER x PIN UP DU DOMAINE DU BOUTLANDE*) Prod : Mme MAUPETIT Marie-Laure, Prop : Mlle VINCENOT Sandra
- 98** **TYHAMO DU DOMAINE DE VAL KURLANDE** LOF : 004342 - id : 250269610574063 né le 03/09/2022 (*DENNY VON DER SILBERDISTEL x VON VEVEY OXYHAME DEI MONTI ERNICI*) Prod : Mme LHUILLERY Chantal, Prop : Mme ROLLO Valérie
- CLASSE JEUNE MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •**
- 99** **SAMY DU DOMAINE DE VAL KURLANDE** LOF : 004283 - id : 250269608990902 né le 15/12/2021 (*DENNY VON DER SILBERDISTEL x VON VEVEY OXYHAME DEI MONTI ERNICI*) Prod : Mme LHUILLERY Chantal, Prop : M. METIVIER Lionel
- CLASSE OUVERTE MALE Mme DELAUNAY Marie-Pierre •**
- 100** **RAMSES DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE** LOF : 004092/00519 - id : 250269608468190 né le 18/01/2020 (*FUERZA REAL DON DOLCE VITA x NIMBA DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE*) Prod : Mme SAUVIGNAT Peggy, Prop : Mlle BONNET Annabel

- 101 ROKFOR IZ UNIKALNOY KOLLEKTSII** RKF : 6254282 - id : 643099200026119 né le 08/07/2021 (*MORYACHOK x WHITE'N BLACK EVLAMPJA*) Prod : Mme ZIMINA, Prop : Mme SAUVIGNAT Peggy
- 102 SECRET GARDEN DES PANDAS DES TERRES ROUGES (dit SACHA)** LOF : 004192/00530 - id : 250269608865911 né le 21/02/2021 (*NIGHT RANGER DES PANDAS DES TERRES ROUGES x NAGINI OF EASY WHITE*) Prod : Mme RASIGADE Noémie, Prop : Mme MONTMAIN Christine
- **CLASSE TRAVAIL MALE** *Mme DELAUNAY Marie-Pierre* •
- 103 OBIWAN DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE** LOF : 003955/00521 - id : 250269811340329 né le 13/08/2018 (*ROSCO VOM HASETAL x BAHIA VOM MARIENBERG*) Prod : Mme SAUVIGNAT Peggy, Prop : M. GEFFROY Philippe
- **CLASSE CHAMPION MALE** *Mme DELAUNAY Marie-Pierre* •
- 104 (CH) COOPER** LOF : 004240/00522 - id : 380260043883687 né le 16/12/2019 (*AKITO VOM GRAF TOGGENBURG x DALIA FROM ISTRALAND*) Prod : Mme STASOLLA Ilenia, Prop : Mme MAUPETIT Marie-Laure
- **CLASSE PUPPY FEMELLE** *Mme DELAUNAY Marie-Pierre* •
- 105 TEKILA DU DOMAINE DU BOUTLANDE** LOF : 004314 - id : 250269590810429 née le 20/07/2022 (*COOPER x PIN UP DU DOMAINE DU BOUTLANDE*) Prod et prop : Mme MAUPETIT Marie-Laure
- **CLASSE JEUNE FEMELLE** *Mme UTKE RAMSING Michèle* •
- 106 DESTINY CARPATHIAN VALLEY** SPK : 459 - id : 900182002250905 née le 15/03/2022 (*TOBI MIRACLE STAR x CATHERINE CARPATHIAN VALLEY*) Prod : Mme CERNAJOVA Ivana, Prop : Mme SAUVIGNAT Peggy
- 107 FAIRYTALE OHITIKA** PKR : II-156050 - id : 991001001549714 née le 22/05/2022 (*ALDEBARAN WEPWAWET x BAJKA Z KRAINY WIELKICH JENIOR*) Prod : Mme DASZKIEWICZ Katarzyna, Prop : Mme CHAMBORD Marie-Françoise
- 108 SONNY DEL FIORE LAGO** LOI : 22143458 - id : 380260044809302 née le 18/06/2022 (*CROCODILE ROCK x FUNNY VOM KREUZFELSEN*) Prod : Mme COMINELLI Marta, Prop : Mme LALY Anne-Lyse
- **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE** *Mme UTKE RAMSING Michèle* •
- 109 SWING DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE** LOF : 004251 - id : 250269610245259 née le 17/11/2021 (*FUERZA REAL DON DOLCE VITA x OHANA DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE*) Prod et prop : Mme SAUVIGNAT Peggy
- **CLASSE OUVERTE FEMELLE** *Mme UTKE RAMSING Michèle* •
- 110 CAYANA VOM SANFTEN LOWEN** LOF : 004353/00658 - id : 941000025192002 née le 05/06/2021 (*EMIL VON DER STERNSTRASSE x RANI VOM LIBRIS HORT*) Prod : Mme HUDY R., Prop : Mme SAUVIGNAT Peggy
- 111 DAKINI VOM KLONHOF (dite SELESTE)** LOS : 780742 - id : 756095310069308 née le 04/04/2021 (*CARLOS VON WÜRTEMBERG x BELINDA VOM KLONHOF*) Prod : Mme HUSER Karin, Prop : Mme MONTMAIN Christine
- 112 JEYNA** LOF : 003624/00568 - id : 250269606330966 née le 26/10/2014 (*ETU DU MAS D'ELRONDE x GUIMAUVE DU MAS D'ELRONDE*) Prod : Mme GALLIFET Stéphanie, Prop : Mme REBOUL Karine
- 113 NEYKA DE LA TRIBU LANDKA** LOF : 003871/00622 - id : 250268712584719 née le 13/05/2017 (*TAYLOR VOM HASETAL x JEYNA*) Prod et prop : Mme REBOUL Karine
- 114 RHAPSODIE DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE** LOF : 004145/00647 - id : 250269608652320 née le 02/10/2020 (*FUERZA REAL DON DOLCE VITA x OHANA DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE*) Prod : Mme SAUVIGNAT Peggy, Prop : M. GEFFROY Philippe
- 115 ROZENN DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE** LOF : 004128/00646 - id : 250269608468094 née le 16/04/2020 (*FUERZA REAL DON DOLCE VITA x JEPSY DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE*) Prod : Mme SAUVIGNAT Peggy, Prop : Mme GIRAUDON Nathalie
- **CLASSE VETERAN FEMELLE** *Mme UTKE RAMSING Michèle* •
- 116 HERMINE DU CASTEL DE WARLUIS** LOF : 003189/00540 - id : 250269604611542 née le 20/03/2012 (*E'DJINN LETO US ARSNOUPHIS x CERES RENUUS US ARSNOUPHIS*) Prod : MM. Mme CHAMBORD G., L. et M.F., Prop : Mme CHAMBORD Marie-Françoise
- 117 (CH) ISATHYS DES TITANS D'OURANOS ET GAIA** LOF : 003365/00533 - id : 250269604885536 née le 30/01/2013 (*AKBAR x FIDJI GAIA DES TITANS D'OURANOS ET GAIA*) Prod : Mme VITOU Eliane, Prop : Mme MONTMAIN Christine
- 118 J'CHEYENNE DU DOMAINE DES PINS D'AURECANIE** LOF : 003613/00565 - id : 250269802316852 née le 03/10/2014 (*ROSCO VOM HASETAL x BAHIA VOM MARIENBERG*) Prod et prop : Mme SAUVIGNAT Peggy

LISTE DES EXPOSANTS

M. ARTAUD André - 06 60 67 12 20.....	48
M. Mme BEGHIN Vincent et Réjane 55, rue du Rapois 70290 PLANCHER BAS - 06 46 80 38 65.....	36-64
Mlle BERNARD Virginie	57-80
M. BIRGY Dylan	3-44-61
Mlle BONNET Annabel	100
Mme BOULAY Isabelle	76
Mme BRASME Sandrine 770, route de Brunenc 82400 GOUDOURVILLE - 06 81 55 98 96.....	90
Mme CESBRON Stéphanie La Vieille Prée 49340 CHANTELOUP LES BOIS - 06 79 69 46 33.....	65
Mme CHAMBORD Marie-Françoise	107-116
M. CLENQUET Olivier 155, rue de la Place du Château 59274 MARQUILLIES - 06 30 56 89 97.....	23
Mme COLLIN Séverine 54, rue de Bayeux 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE - 06 21 61 23 88.....	54
M. Mme CORNET Pascal	96
Mme CRESSON-TAHON Marie-Claude Le Pillon 48, allée du Vieux Chêne 33125 LOUCHATS - 06 71 64 91 68.....	13
Mme DELACROIX Sophie Le Marnizot 71390 BUXY - 06 83 12 57 40.....	2-4-34-35-37-38-40-49-50-51-60-71-91-94
Mme DELVAL Katty 2, rue Grismont 6470 SIVRY BELGIQUE - 04 91 74 95 55.....	6-66
Mme DENES Martine	46
Mme M. DESROCHES Isabelle et Philippe 19, route de Bérardier 38200 JARDIN - 06 61 92 75 96.....	11-89
Mme DIDIER-ROLLAND Laurence - 06 82 42 41 45.....	16-68
M. DROILLARD Patrice 25, impasse des Coquelicots 85220 APREMONT - 06 03 27 54 07.....	22
Mlle DUMOTTAY Aleksandra Les Anis 46300 LE VIGAN - 06 25 03 30 11.....	78
Mme ETCHART Elodie 21, chemin de l'Ausselon 30600 VAUVERT - 06 26 09 35 75.....	93
M. FAUSSOT Johann 142, Puiteau 85390 BAZOGES EN PAREDS - 06 24 20 41 32.....	5
M. FERNANDO Thierry 19, rue de Valenton 94440 VILLECRESNES.....	24
Mlle FONTAINE Dorianne 8, le Tertre 35460 TREMBLAY - 06 25 47 25 61.....	25-75
Mme M. FOUQUET Bérengère et Laurent 7, l'Aubépine 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE - 06 71 41 04 35.....	83
Mme GABRIEL Agnes 35, rue Gabriel Péri 91480 QUINCY SOUS SENART -	81
M. GAUTHIEZ Bernard 1002, rue de Bellenville 62113 SAILLY LABOURSE - 06 83 24 78 01.....	41
M. GEFFROY Philippe	103-114
Mme GENESTE Laurence La Carmelletterie 36210 DUN LE POELIER - 06 50 52 66 14.....	10
Mme GIORDANI Céline	79
Mme GIRARDOT Marylène	21-39
Mme GIRAUDON Nathalie 2, route de Marçais 18200 ORCENAI - 06 13 72 76 79.....	115
Mme GUILLOT Coralie Domaine Green Pearl 2996, rue Basile Dubien 42111 VETRE SUR ANZON - 06 19 63 93 18.....	42-43
Mme HAMER Jocelyne	85-86
Mme LALY Anne-Lyse La Fresnaye sur Chedouet 8, lieu-dit la Bauge 72600 VILLENEUVE EN PERSEIGNE - 06 84 96 70 85.....	108
Mme LE ROUX Ornella 2, Rubuen 29370 ELLIANT - 06 79 57 53 15.....	63
Mme LOBROT Sandrine	20
Mme LONGARES Isabel	1
M. MARION Jean Chemin du Paradis 18300 SANCERRE.....	9
Mme MAUPETIT Marie-Laure Le Haut Boutlande 35560 BAZOUGES LA PEROUSE - 07 81 30 72 72.....	95-104-105
M. METIVIER Lionel 6, place du 8 Mai 1945 72800 THOREE LES PINS - 06 31 07 26 18.....	99
M. MICHEAU Dominique La Berlasse 18600 SANCOINS.....	31
M. MICHEL Olivier 8, chemin Brunnmatten 68590 THANNENKIRCH - 03 89 73 12 23.....	26
Mme MINEO Mathilde 66, route d'Ouilly 14100 FIRFOL.....	56-88
Mme MONTMAIN Christine - 06 43 00 67 75.....	102-111-117
Mme PALAYSI Annette	77
Mme PEDE Cindy	27

M. POISSON Eric - 06 20 37 04 44.....	47-67
Mme REBOUL Karine 150, chemin du Tracol 07600 LABASTIDE SUR BESORGUES.....	112-113
M. Mme RICHOMME Donovan et Samantha La Bégrière Kennel Newfoundland 41160 BREVAINVILLE - 06 37 27 16 06.....	8-45-53-58-62
Mlle ROBERT Kelly Lieu-dit Ficquelmont 54800 THUMEREVILLE - 06 15 43 85 31.....	18
Mme ROERE Laurence 2569, route de Watten 59630 ST PIERRE BROUCK - 06 82 71 25 75.....	59-72
Mme ROLAND Sandrine 124, rue Prê des Dames 5300 ANDENNE BELGIQUE.....	14
Mme ROLLO Valérie - 01 69 62 07 49.....	98
M. ROUSSEL Jean-Paul	82
Mme RUIZ Karine Maison dou Luc 65230 CIZOS - 06 07 65 35 49.....	55-74
Mme SAUVIGNAT Peggy 254, route de la Tour Blanche 24650 CHANCELADE - 06 09 04 83 31.....	101-106-109-110-118
M. SCHIBENY Jonan 26, rue de l'Eglise 90200 LEPUIX.....	33
Mme TAILLEZ Mylène	84
M. TANGUY Christophe Coët Drian 56690 LANDEVANT - 06 83 00 62 30.....	15-73
Mlle THIEBAUT Laura	52-70
Mme TOUSSAINT Céline 2, rue Edgar Hulin 57430 SARRALBE - 06 47 71 02 56.....	19-30-69
Mme VERNET Marie-Christine 892, route des Grottes 06530 ST CEZAIRE - 06 15 08 07 98.....	7-12-28-87-92
Mlle VINCENOT Sandra	97
Mlle VIOLET Marina 6, route de la Gaspaterie 50390 BESNEVILLE - 06 78 52 87 52.....	17-32
Mme WOJTUSIAK Sandrine 1, rue du 8 Mai 1945 62970 COURCELLES LES LENS - 03 21 77 65 77.....	29

Bab'in®

AUTHENTIQUE PAR NATURE

Saint-Amans-Valloret 1975



Réalisation :

SARL - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189
 Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Dépot Légal : Avril 2023

Bab'in
LES SAVEURS DU SUD
POUR CHIENS & CHATS

Bab'in CLASSIC **Bab'in** ÉQUILIBRÉ **Bab'in** AGI AGES **Bab'in** AGI PRO

CODICO
nutrition animale

CODICO SAS - BP 7 - 81240 SAINT AMANS VALTORET - Tel 05 63 98 33 37 - Fax 05 63 98 47 70
codico@wanadoo.fr - www.bab-in.com

Nos Animaux Nous Parlent



29 rue Paul Cotasson
77166 GREGY sur YERRES
(01) 60 34 91 42

AROMTERRAPET

Service commercial

T : 05.32.56.16.25

34 chemin de verdun 81100 Castres

Pour chien **NOURRIR** et chat
comme la nature

WWW.NOURRIRCOMMELANATURE.COM

Le spécialiste de l'alimentation chien et chat
SITE PARTENAIRE DES CLUBS, ÉLEVAGES ET PARTICULIERS

ownat Josera BLACK CANYON Vivere WOLFOOD Origen GARNITLOVE Taste of the Wild NUTRA Gold Assis Catinis



Partenaire de la SCC



-10%
POUR
LES MEMBRES
DU CLUB

Complication de mise bas, césariennes, vices cachés...

Agria à vos côtés pour protéger votre élevage



Protège vos reproducteurs/reproductrices, vos portées et vos chiots



Indemnise en cas de maladie/accident de votre cheptel



Indemnise en cas de décès/perte de capacité reproductive

Rejoignez vous aussi l'Agria Breeders Club !



- Sans cotisation
- Sans engagement
- Sans contrainte

Recevez vos kits à chaque portée

Gratuit

Une pochette santé par chiot

Une assurance offerte par chiot*

Un guide d'accueil du chiot par chiot

Une couverture pour votre reproductrice

ACTIVEZ VIE VOTRE ASSURANCE OFFERTE !
10 jours de gratuité pour accéder à vos services

ASSURANCE PREMIER PAS

Comment faire pour se libérer d'un attachement ?

Contact 01 88 32 24 00

Non adhésive Agria

*voir conditions d'assurance



NATURAL BREED

Croquettes Naturelles pour Chiens et Chats

4 Gammes pour mieux vous servir !

SUPREME - CANINE - FRESH - WILD

**Protéines de viandes
Sans céréales
Bénéfice des légumes**



www.naturalbreed.com

Tél 06 86 40 39 83

